~~Ep. dono d.~~

donné au seminaire par l'autheur Mr J. de Joncaire Chabert Prestre grand vicaire de Mr premier Levesque de Grasse et aumonier de Mr le prince de Clermont. 1766.

Voir d'autres sermons à la fin

Au Seminaire des missions Etrangeres de Québec.

38, Procès N°5



Commission établie pour l'affaire du Canada.

MEMOIRE *

POUR DANIEL DE JONCAIRE-CHABERT, ci-devant Commandant au petit Fort de Niagara.

CONTRE M. le Procureur-Général de la Commission établie pour l'affaire du Canada.



LEVÉ dans le tumulte des armes, dévoué au service de la Patrie dès l'âge de neuf ans, occupé depuis ce tems parmi des Nations également volages, perfides & féroces, à cultiver leur amitié incertaine, à assouvir leur cupidité, supporter leur barbarie, essuyer leurs caprices, seuls moyens de les fixer ou de les rapeller à notre alliance; échappé aux fureurs de plusieurs guerres sanglantes & aux dangers d'une mer orageuse, j'arrive en France,

A

* Par Mr F. De Joncaire-Chabert Prêtre, grand vicaire de Mgneur l'Evesque de Grasse et aumonier de Mr le Prince de Clermont.

13

e viens à Paris avec la confiance que donne la vertu, & je me vois arrêté par l'ordre du Roi, & confiné dans une prison pour rendre compte, non de mes actions militaires, mais de l'emploi des deniers de S. M. Un pareil événement afflige l'innocence sans la déconcerter; mais il allarme l'honneur, pour qui un instant de soupçon est un supplice. On peut m'en croire sur mon expérience, la vûe de la mort n'est rien pour une âme bien née; elle ne troubla jamais la mienne: mais la crainte de l'opprobre l'accable. Quarante ans de services n'apprennent pas à dévoiler toutes les subtilités de l'imposture, & par conséquent ne peuvent m'assurer de dissiper des soupçons injurieux. Triste position, pour qui n'a connu que son épée, d'attendre aujourd'hui toute sa défense de sa plume: cependant le silence paroîtroit orgueil, lâcheté ou conviction. Je vais donc parler, ou plutôt faire parler la vérité: elle est éloquente par elle-même; l'homme intelligent ne se méprend point à son langage. Je donnerai d'abord l'abrégé de ma vie militaire: on sentira combien elle a dû m'éloigner des systêmes de malversations, dans lesquels l'imposture a entrepris de m'inculper. Je réfuterai ensuite les calomnies de mes accusateurs, peut-être avec moins de méthode que si j'étois exercé au style du Barreau; mais je me flatte que mes preuves n'en seront pas moins portées au dégré de conviction nécessaire pour me disculper entiérement. Je finirai par l'exposition des pertes que j'ai faites au service du Roi: il sera aisé de décider d'un coup d'œil quelle a été l'âme de mes entreprises, l'intérêt ou l'honneur, le zéle du service ou le desir de m'enrichir.

Mon pere, prisonnier de guerre des Iroquois, avoit eu le bonheur d'échapper aux flammes par la protection d'une Sauvagesse qui l'avoit adopté. Ce privilege, héréditaire chez ces peuples, nous faisoit passer, mes freres & moi, pour enfans de la Nation. Cette adoption nous fit choisir par le Baron de Longueil, alors Commandant Général du Canada, pour être mis en ôtage chez les cinq Nations Iroquoises, gage de confiance, le plus propre à conte-

nir ce peuple belliqueux & inquiet, que les Anglois ne cessoient de solliciter à se tourner contre la France. Je passai donc chez eux & chez quelques autres peuples voisins (Outaouacs, Sauteux, Chaouasnons,) depuis 1726 jusqu'en 1735. Ainsi j'ai eu l'honneur d'employer utilement pour le service de mon Roi des années qui d'ordinaire s'écoulent en pure perte pour la Patrie. Cette éducation militaire & sauvage n'étoit pas propre à me former aux projets ténébreux d'une finance frauduleuse.

Mon frere ayant été appellé avec les Chefs des cinq Nations par M. le Gouverneur en 1735; je me trouvai seul parmi ces peuples. J'appris sur ces entrefaites que les Anglois, pour venger quelque injure particuliere, se préparoient à venir fondre sur nos villages. J'avois dix-huit ans, & j'étois tout mon conseil: je ne vis rien de mieux à faire que d'engager mes Sauvages à prévenir l'ennemi. Découvert & prévenu, il fit des propositions; on les écouta: la paix se conclut. Les Anglois au reste ne laisserent pas ignorer que s'ils avoient pu me prendre, ils m'auroient fait un mauvais parti: foible prélude des dangers sans nombre que j'ai couru depuis, en travaillant sans relâche parmi tant de Nations barbares au bien de la Colonie. Je n'entreprens pas d'en faire ici un détail circonstancié, je n'ai jamais cherché à exciter la compassion; je n'ai besoin aujourd'hui que de justice, je ne puis manquer de la trouver. Un Ministere équitable & éclairé m'en a déja donné un gage assuré, lorsqu'il a choisi pour Juge de ma conduite un Tribunal dont la voix publique m'apprend à respecter les lumieres & l'intégrité. J'ai eu la consolation de connoître par moi-même l'affabilité prévenante, l'incorruptible droiture, & la judicieuse impartialité du Magistrat qui préside à cet auguste Corps. 1735.

En 1736 j'eus ordre de me rendre des cinq Nations, au Fort de Niagara, pour y attendre les Chefs des Nations du Sault S. Louis & du Lac des deux Montagnes, & les conduire chez les Missisagués, afin de faire une bonne paix entre ces Alliés de la France. La négociation réussit; je retournai au Fort, d'où je me transportai deux fois aux cinq Nations, 1736.

afin de les entretenir toujours dans leurs dispositions pacifiques.

1737. On soupçonnoit les Nations de la Belle-Riviere de s'être laissé gagner par les Anglois pour soulever les Sauvages voisins contre les François. Le soupçon étoit fondé ; on m'y envoya accompagné des Chefs des cinq Nations. Je dissipai ces complots, & restai tout l'Eté dans le pays, d'où je revins hiverner partie au Fort, partie chez les cinq Nations.

1738. Au Printemps je fus encore chargé de visiter différens villages pour m'informer de ce qui s'y passoit, & pour y assembler des Conseils, dont j'envoyois le résultat à M. le Gouverneur. En Général, quand je n'étois pas de quelque expédition militaire, mon emploi ordinaire, Hyver & Eté, étoit de parcourir sans cesse ce vaste continent, l'Eté en canot (1), l'Hiver à pied, à travers les glaces & les neiges, pour cultiver l'amitié, fixer la légereté, dissiper les ligues, ou rompre les traités de ces peuples avec les ennemis : aussi puis-je dire qu'il n'y a point de guerrier au service de S. M. qui ait moins connu que moi les quartiers d'Hiver, je ne dis pas en tems de guerre, (elle se fait toute l'année dans ce pays ;) mais même en tems de paix ; car ces négociations perpétuelles offrent des dangers aussi multipliés & plus redoutables que ceux des combats, parce qu'ils sont cachés sous l'apparence hypocrite de la paix (2) & de l'amitié ; & pour qu'on ne pense pas que l'appas du gain m'engageât dans des commissions si périlleuses, il est bon d'observer que je n'étois nourri par le Roi que dans les Postes François. Quand je partois, on me donnoit des provisions pour dix jours, telles qu'on

(1) Comme ces Rivieres sont souvent à sec en plusieurs endroits, il faut transporter par terre ses provisions & marchandises jusqu'à un endroit plus navigable, ce qui excede de fatigue dans un pays où la chaleur comme le froid sont bien plus vifs qu'ici. L'hiver, il faut absolument marcher avec des raquettes aux pieds, qui, en comprimant une plus grande surface de neige, empêchent d'enfoncer : cette chaussure double la fatigue.

(2) Quand les Sauvages rompent avec quelqu'un, ils n'ont point d'autre Manifeste que la hache & le fusil pour lui annoncer leur changement ; & si on arrive chez eux sur ces entrefaites, un Député n'est plus qu'un ennemi à leurs yeux.

les donneroit à un Soldat en France. Le reste du voyage, & mon séjour dans les villages, étoit entiérement à mes dépens; j'en ai fait ainsi plus de quarante jusqu'en 1738, sans recevoir aucune gratification, & bien plus long-tems, sans avoir d'avancement.

Après avoir hiverné, comme je l'ai dit, tant à Niagara qu'aux cinq Nations, on me fit partir pour le Fort la Reine. On disoit que les Anglois pensoient à faire un établissement dans le voisinage. Je reconnus la fausseté de ce bruit; je descendis ensuite la belle Riviere avec les troupes commandées par M. de Longueil. Nous entrâmes dans la Louisiane, & l'on me députa avec les Chefs des Sauvages, qui nous accompagnoient, pour traiter avec les *Illinois*, dont j'amenai les guerriers au rendez-vous Général, qui étoit au Fort de l'Assomption. Le reste de la campagne se passa en coups de mains, & à surprendre quelques partis ennemis. Nous avions pour dix-huit jours de marche & pour six jours de vivres: d'ailleurs, chargés d'observer & non de combattre, nous ne pouvions tirer un seul coup de fusil. Ainsi quand nos provisions furent consommées, nous vécûmes de glands grôles dans la cendre chaude. Peu après mon arrivée j'allai encore faire la petite guerre, d'où nous ramenâmes plusieurs prisonniers au Fort, actions peu importantes, mais également pénibles & périlleuses, dont le détail prouve du moins que j'étois toujours en mouvement.

Au Printemps je m'avançai avec deux Officiers à la tête 1740.
d'un détachement vers le village des Tchicachas, *nos ennemis pour reconnoître les routes qui menent à leurs habitations.* Au retour nous formâmes un Corps de 600 hommes, dont 400 Sauvages. Avec ces forces on attaqua l'ennemi dans son Fort: l'action fut vive & meurtriere. Sur le soir on rappella nos troupes, & il y eut des pour-parlers: je servis d'interprête, l'accommodement se fit, & je menai les Chefs des Tchicachas au Fort de l'Assomption pour y ratifier le traité; après quoi le Gouverneur me renvoya à Niagara, d'où il me fallut aller pendant tout l'Hiver de villages en villages, avec autant de risques que de fatigues, pour contenir ou re-

gagner plusieurs Nations que les Anglois avoient attiré dans leur parti.

1741. La nécessité de traiter avec ces Nations & plusieurs autres,
qui venoient se pourvoir de tout à Niagara dans la belle sai-
son, m'y retint presque tout l'Eté. Quand j'eus négocié avec
elles, je recommençai mes courses ordinaires. De nouveaux
ordres me ramenerent chez les cinq Nations pour y faire
1742. ratifier la neutralité, & les engager à défendre les Forts
Frontenac & Niagara, bâtis sur leurs terres, & qui servoient
d'entrepôt au commerce que nous faisions avec eux : mais ils
exigerent de leur côté qu'on épargnât Chouaguen, Fort
Anglois, à la conservation duquel ils avoient le même in-
térêt, ce qu'on ne put leur refuser, parce que le salut de
la Colonie dépendoit de la tranquillité de ces Sauvages, les
plus redoutables guerriers de tout le Canada.

Cette affaire terminée, je demandai la permission d'aller
joindre les troupes du Roi: mais M. le Gouverneur m'écrivit
que les plus brillans exploits n'égaleroient point les services
que je rendois dans un seul jour, en entretenant les cinq
Nations dans leurs dispositions pacifiques ; que d'ailleurs il
n'avoit personne pour-lors qui pût me remplacer auprès de
ces peuples. Je continuai donc, par ses ordres, de les conte-
nir dans le devoir. Le bien du service m'appella encore trois
fois cette année à Chouaguen, non pour faire le coup de
main, (ce Fort étant compris dans la neutralité,) mais pour
avoir l'œil sur l'Anglois, & découvrir s'il ne faisoit point
de préparatifs contre Niagara. J'éventai dans ce même tems
une nouvelle mine de l'ennemi. Quatre Chefs de la Nation
1743. des Sauteux, gagnés par les présens des Anglois, alloient
porter de leur part des colliers (1) à toutes les Nations de
la belle Riviere, & jusqu'aux Illinois, pour faire ligue avec

(1) Les colliers dont il s'agit sont composés d'une sorte de porcelaine faite de coquillages : elle se fabrique principalement dans la Nouvelle Angleterre. On ne porte jamais de paroles à un Conseil de Sauvages sans présenter un collier, quelquefois deux ou trois. Ils valent cent écus piéce, sur-tout quand ils sont de porcelaine noire, la plus rare & la plus estimée. J'ai le plus souvent fourni ces colliers à mes dépens, lorsque j'ai été négocier : c'étoit bien des cent écus par an ; sans compter les autres présens qui alloient quelquefois plus loin.

eux, & les porter à faire main-basse sur tous les François répandus dans les divers Postes de ces pays. Je me hâtai d'en donner avis au Commandant de Niagara. De-là, partant avec quatre Sauvages des cinq Nations, j'usai de tant de diligence, qu'au bout de cinq jours je joignis les Agens des Anglois, & leur ordonnai de me remettre les colliers. La peur les rendit dociles : je les envoyai au Gouverneur (M. de Beauharnois) dont je reçus pour toute récompense de grands éloges, avec promesse de faire bien valoir à la Cour un service si essentiel. Je doute qu'il m'ait tenu parole ; car tant qu'il gouverna je n'eus point d'avancement, ni d'autre récompense de mes travaux, que l'ordre d'en essuyer de nouveaux aussi dispendieux que stériles pour moi.

Je continuai en effet à aller & venir, tantôt au Fort, tan- 1744.
tôt dans les villages, n'épargnant ni soins ni attentions ni efforts, ni avances, ni présens, pour contrebalancer le crédit que donnoient aux Anglois leurs offres & leurs libéralités, ressorts souverainement efficaces pour remuer des hommes qui sont presque toujours, & par inclination, au plus offrant & dernier enchérisseur. Aussi avoient-ils dans tous ces villages des gens affidés, & très-propres à un assassinat, ce qui me mettoit sans cesse au moment d'être massacré (1).

Toujours attaché à ces fonctions, moins éclatantes & par-là plus infructueuses que les expéditions faites sous les yeux du Commandant, j'interrompis mes négociations sauvages par trois voyages à Chouaguen, pour observer la contenance des Anglois, de la part de qui on craignoit toujours une entreprise contre Niagara. En effet, ils firent jouer de nouveaux ressorts pour s'emparer de cette Place.

Les Iroquois les découvrirent (2), & m'informerent que

(1) Toutes les fois que les Anglois entroient en guerre avec nous, ils nous faisoient l'honneur à mon frere & à moi de mettre nos têtes à prix, témoignage aussi glorieux que peu suspect de l'estime & de la crainte que leur inspiroient notre crédit & notre talent à manier l'esprit des Sauvages.

(2) On ne fait point la guerre sans espions, sur-tout dans un pays où le changement des esprits est si fréquent, & les surprises si dangereuses : mais ces espions coûtent beaucoup, parce qu'ils se sentent nécessaires, & que le Sauvage ne manque jamais de profiter du besoin qu'on a de lui. Je les payois de mes propres deniers, & je n'ai sûrement fait aucunes dépenses plus utiles à la Colonie.

l'Ennemi avoit traité avec les Chefs de la Nation des Sauteux, qu'il étoit arrêté entre eux que ces Sauvages lieroient leur partie avec plusieurs autres Nations, & tomberoient ensuite sur les François du Fort Niagara. Sur cet avis ayant pris avec moi vingt Iroquois, je courus en instruire le Commandant de cette Place, afin qu'il empêchât les soldats d'en sortir : je partis ensuite avec un renfort de quinze François de la garnison pour joindre les Sauteux députés par les Anglois : je les atteignis dès le second jour de marche, & les ayant surpris, je les menai tous prisonniers au Fort. Ils avouerent le complot au bout de deux jours de prison. Pour ménager leur Nation on les élargit, sur la promesse qu'ils firent de se tourner contre les Anglois qui les avoient gagnés. Ils en tuerent en effet plusieurs.

1747. Ces menées secrettes n'ayant pas réussi à nos ennemis, ils se préparerent sérieusement à attaquer à force ouverte le Fort Niagara. De mon côté je me donnai tous les mouvemens nécessaires pour amener le plus de Sauvages qu'il me fut possible au secours de la Place. Ils en furent instruits, & n'oserent se montrer. Ainsi je congédiai ma troupe sur la fin de l'Automne. Outrés de voir tous leurs projets déconcertés par les intelligences que j'entretenois chez les Sauvages, les Anglois essayerent encore de nous les débaucher. Cette fois leur plan étoit plus étendu : ils ne se proposoient rien moins que d'engager les Hurons du Détroit, & toutes les Nations d'alentour, à massacrer tous les François établis dans les divers Postes de ce canton, d'entraîner les Illinois dans la même conspiration, pour faire subir un pareil sort aux François répandus parmi eux & dans leur voisinage. La pleine lune de Mai étoit le jour indiqué pour l'exécution générale : quelques Chefs des cinq Nations, gagnés à force d'argent, étoient les principaux agens de cette trame. D'un autre côté, le Fort de Niagara devoit être surpris par les Loups des Montagnes, dont le Chef iroit avec bon nombre de ses guerriers demander audience au Commandant du Fort, le massacrer avec les Officiers dans le Conseil même, égorger ensuite la garnison, & brûler la Place.

La

La partie étoit bien liée, & pouvoit réussir, mais une Sauvagesse, de celles qu'on appelle Dames de conseil (parce qu'elles y ont voix, & qu'elles sçavent tous les secrets de la Nation) me révéla tout le mystere de cette conspiration; j'en fis part, sur le champ, au Commandant de Niagara, & à ceux des autres Postes François, pareillement menacés; de-là sans perdre de tems, je poursuivis vivement les Sauvages envoyés par les Anglois, je les trouvai dans les bois après une marche de cinquante lieues; je leur reprochai amerement leur trahison. Ils me remirent de bonne grace, les Colliers Anglois, & m'assurérent qu'ils ne s'acquittoient qu'à regret de leur commission, parce qu'ils voyoient que je serois enveloppé dans le massacre général des François.

Je les ramenai au Fort, où ils furent bien traités; M. de la Gallissonniere me fit des remercimens proportionnés à la grandeur du service que je rendois à la Colonie, en la délivrant d'un des plus grands dangers qu'elle eût courue.

Il m'envoya l'année suivante commander aux cinq Nations, 1748.
marque d'estime & de satisfaction, que je payai cher, quoique je l'eusse déja bien acheté; car nous ne contenions ces peuples que par l'intérêt; les mains vuides j'aurois perdu tout le mérite & le crédit de mon adoption, elles n'étoient cependant pas chargés des effets du Roi; les miens y suppliérent. Je n'en fus pas quitte pour avancer mon argent. Un jour que je tenois un grand Conseil pour porter les paroles du Gouverneur Général, quatre Sauvages vendus aux Anglois entrérent dans la salle, (ou cabane) du Conseil, & s'étant approchés de moi comme pour mieux m'entendre, un d'eux me frappa avec son poignard, & me blessa; comme il panchoit la tête, je lui déchargai, à l'instant, un grand coup de ma hache-d'arme, & l'étendis à mes pieds. Ses trois complices s'avancérent aussitôt pour fondre sur moi, mais les autres Guerriers les chassérent brusquement de l'Assemblée, & les obligérent à me faire le lendemain des excuses, dont il fallu me contenter. Si ces Conjurés eussent été en plus grand nombre, j'étois perdu. Voilà à quoi se trouve exposé un Chef

ſans ſuite, livré à la diſcrétion de ces Barbares Américains; il faut qu'il prodigue ſon bien & ſa vie, heureux encore ſi ſes ſervices auſſi obſcurs qu'utiles ne demeurent pas enſevelis dans ces vaſtes déſerts.

1749. Au printems, je deſcendis la belle Riviere avec M. de Celoron, & le Pere Bonneau, Profeſſeur Royal d'Hydrograhie à Québec, pour en prendre poſſeſſion au nom du Roi, avec les formalités uſitées: nous étions eſcortés d'un détachement de 250 hommes: le ſecond objet de l'expédition étoit de chaſſer les Anglois établis ſur les bords de ce Fleuve, & de châtier une nation qui avoit tué quelques François: ma commiſſion ne s'étendoit pas juſque-là; car j'avois ordre de M. de la Galiſſonniere de deſcendre à Montreal; mais le Commandant qui croyoit ma préſence néceſſaire, me retint, & prit ſur lui de faire agréer ce contre-ordre à M. le Gouverneur: nous penſâmes périr pluſieurs fois dans ce voyage, ayant affaire à des ennemis bien ſupérieurs en nombre; mon frere eût été brûlé, s'il ne ſe fût nommé & n'eût impoſé à ces peuples par la crainte de tourner contre eux les armes des cinq Nations. Ces Sauvages dirent depuis, que ſans mon frere & moi, pas un François n'eût échappé. (1)

1750. De retour à Niagara, je fis encore de fréquens voyages aux cinq Nations, vis-a-vis de qui on me chargea d'une commiſſion bien délicate; c'étoit d'exiger d'eux qu'ils vinſſent à Montreal pour faire ſatisfaction aux ABENAKQUIS, à qui ils avoient tués, diſoit-on, trois hommes; ils niérent le fait, & répondirent avec hauteur; conduite encore bien modérée pour des hommes fiers & féroces, que la ſeule menace met en fureur. On vouloit faire conſtruire un petit Fort pour la ſû-
1751. reté du parage, à quelque diſtance de celui de Niagara. Les cinq Nations s'y étoient déja oppoſées: on me chargea néanmoins de l'entrepriſe, eſpérant que j'aurois le crédit de la

(1) Ces cinq fameuſes Nations ont un aſcendant, qu'on n'auroit peine à croire, ſur les eſprits des autres Sauvages, & les entraînent preſque toujours dans le parti qu'elles prennent, on les empêchent du moins d'embraſſer le parti contraire. Ainſi, les gagner, c'eſt s'aſſurer de tous les Sauvages; auſſi c'étoit par elles que mon frere & moi diſpoſions à notre gré de tous ces Peuples, & il n'a pas tenu à nous que ce crédit n'ait fait le ſalut de la Colonie, dont il a du moins ſuſpendu la perte.

leur faire agréer, comme mon pere avoit eu celui de bâtir sur leur Terre le Fort même de Niagara malgré leur répugnance, & les vives oppositions des Anglois.

Je vins effectivement à bout de cette entreprise, & le Fort fut achevé en trois mois. Je conduisis ensuite les Chefs des cinq Nations à Montreal, où M. de la Jonquiere, pour lors Gouverneur, m'avoit prié de les lui amener. Cependant les Sauvages alliés des Anglois, rodoient par troupes autour du Fort Niagara, & y donnoient l'allarme. On me chargea 1752.
d'assembler des Guerriers pour leur donner la chasse; je partis donc sur les glaces au mois de Janvier pour faire mes recrues, avec lesquelles je dissipai ces partis ennemis. M. de la Jonquiere venoit de mourir, M. de Longueil Commandant par interim, me chargea d'amener encore cette année à Montreal les Chefs de mes cinq Nations, dans la vue de se concerter avec eux pour la défense des postes de la belle Riviere.

M. Duquesne successeur de M. de la Jonquiere dans le Gouvernement général de la Colonie, m'appella à Québec, aussitôt après son arrivée. Il vouloit s'instruire à fond de l'état & des dispositions des cinq Nations, & sçavoir s'il seroit possible de faire passer sur les glaces une armée, jusqu'à la belle Riviere; après lui avoir donné sur ces objets tous les éclaircissemens qu'ils souhaitoit, je retournai a Montreal. Je me joignis aux troupes quand elles y arrivérent, & l'objet de notre expédition étant rempli, je revins en Automne.

L'Hyver, j'eus le Commandement de Niagara, fut joint à 1753.
celui du Portage, pendant l'absence du Commandant. A son retour, on m'envoya aux cinq Nations pour leur signifier au nom de M. le Gouverneur, qu'il alloit entrer dans la belle Riviere, s'en emparer, & construire des Forts sur ses rives, ajoutant à cette annonce les plus terribles menaces, pour quiconque auroit l'audace de s'y opposer; je l'ai déja dit, une oreille sauvage n'est point faite à ce langage. Il fut reçu avec des ris amers & insultans; on me déclara que tout autre qu'un enfant de la nation ne l'auroit pas tenu impunément, & eût été arrêté sur le champ, qu'au reste on n'avoit point de guerre avec la France, qui pût engager à la traverser

1754. dans cette expédition. Je me portai ensuite à la belle Riviere; d'où je revins à Montreal, après quoi on m'envoya au petit Fort de Niagara, afin de mettre ordre à tout pour l'accélération du Portage. Je restai au même endroit l'année sui-
1755. vante, où j'étois chargé d'attirer le plus que je pourrois de Sauvages alliés, pour les opposer aux Anglois qui avoient 4000 hommes, & une forte artillerie destinés au siége de Niagara; dans ce tems, M. de Vaudreuil m'écrivit d'aller chez les NONTAGUE's pour sçavoir quel parti ils prendroient. Il s'agissoit de traverser 80 lieues d'un pays infesté par les partis Anglois, je voyagai nuit & jour à travers les bois: j'arrivai ainsi au Village, j'en sortis à la faveur des ténèbres. Le danger étoit si visible, qu'à mon retour, on ne s'attendoit plus dans le Fort à me revoir.

1756. J'allai ensuite reconnoître les forces des Anglois assemblés sous Chouaguen, ils étoient bien pourvus de tout, & prêts à partir; ils le firent, en effet, mais s'étant égarés dans les bois, ils remirent la partie au printems prochain. Je travaillai une partie de l'hyver à confirmer les cinq Nations dans la neutralité qu'elles avoient embrassées; de-là je retournai à mon Fort du Portage, & j'engagai plusieurs nations à marcher contre les Anglois. De leur côté, ils étoient venus à bout de rassembler à Orange 600 guerriers, à qui ils persuaderent à force de présens de nous déclarer la guerre, & d'aller porter le ravage dans nos Campagnes. Ils étoient en chemin pour exécuter ce projet; j'en fus averti à tems, & leur dépêchai aussitôt deux Chefs avec des colliers pour les arrêter & leur faire changer de résolution. Leur facilité à écouter mes propositions, fut pour moi une nouvelle preuve de l'ascendant que j'avois sur ces peuples: ils reçurent mes colliers, revinrent sur leurs pas: je leur fis beaucoup de reproches, encore plus de présens, toujours à mes frais, & je leur persuadai d'aller expier leur infidélité dans le sang de nos ennemis. Ils suivirent mon conseil, & furent porter l'incendie & le ravage autour de Chouaguen, (en Anglois *Osswego.*)

Au mois de Juillet je me préparois à conduire au siége de ce

Fort tous les guerriers que mes négociations avoient rassemblés; mais les Chefs des cinq Nations s'y opposerent : ils me représentoient, que si je périssois dans cette entreprise, il ne resteroit plus personne pour entretenir la bonne intelligence entre eux & les François; je leur répondis que je ne pouvois me résoudre à laisser inutile une si belle troupe : alors ils m'offrirent de m'accompagner. C'étoit où je les attendois : je leur objectai cependant leur neutralité : mais 4 C efs avec leurs Bandes de 80 hommes persistérent dans la résolution de marcher avec moi : quelle honte, disoient-ils, pour notre Nation, si elle ne faisoit pas pour son fils, ce que font des étrangers. Je n'avois en vue que de les piquer d'honneur : ainsi je ne me rendis pas difficile, & de peur de laisser réfroidir leur ardeur, dès que je les eu équipé à mes frais, ainsi que 112 guerriers d'autres nations que j'avois eu le crédit de rassembler, je les menai avec le reste de ma troupe au nombre de 500 hommes au siége de Chouaguen, à la prise duquel ils contribuérent beaucoup par leur valeur.

Après cet avantage, j'allai à Montreal, les présenter à M. de Vaudreuil, qui fut aussi content que surpris de voir les cinq Nations commencer par un si bel exploit à se déclarer pour nous. Tous mes Sauvages lui demandérent la permission de marcher sous mes ordres au Fort Carillon, vers lequel les Anglois se portoient avec leurs principales forces. M. le Gouverneur leur répondit qu'il ne pouvoit se passer de moi, parce que nous avions à concerter ensemble les opérations de la Campagne prochaine. La plûpart refusérent de suivre un autre Chef : je vins cependant à bout de persuader à une partie d'aller à cette expédition, où ils firent des prodiges de valeur, qui leur mériterent les plus grands éloges de M. de Vaudreuil. Je fus chargé de les accompagner à leur retour, pour déterminer le Corps entier des cinq Nations à suivre le bel exemple que venoit de leur donner une partie de leurs Guerriers. Nous convoquâmes à cet effet, mon frere & moi, le Conseil général : mais quand il fut assemblé, les présens leur parurent si peu considérables, qu'ils ne voulurent point délibérer (je n'ai jamais reçu que cette fois, & une

autre, des présens pour négocier avec les Sauvages : je les ai fourni de mon bien dans toutes les autres occasions.)

Les Nations circonvoisines qui avoient eu vent de ce Conseil, y envoyérent leur Député peu après ; ainsi notre embarras augmentoit : car il falloit, de toute nécessité trouver de quoi satisfaire chaque Nation, ou dissoudre l'Assemblée, & renoncer à de grands secours, dont les Anglois auroient sçu profiter. Heureusement que j'avois un dépôt de Marchandises dans un Village des cinq Nations, je me les fis toutes apporter, je les distribuai : tout le monde fut content & chanta la guerre. Je formai aussitôt quatorze partis qui portérent au loin le ravage & la désolation sur les terres Angloises. Pour moi je veillois à tout, je nourrissois les Villages, j'équipois & j'approvisionnois les Guerriers, je remplaçois ceux qui avoient péris, & je couvrois les morts (cérémonie qui consiste à faire des présens à leurs familles.)

1758. Toute la belle saison, jusqu'à la fin de l'Automne fut employée à ces soins importans, l'Hyver se passa en courses, négociations, & autres détails ordinaires. Le 25 Avril j'allai, selon mes ordres, traiter avec plusieurs Nations. Le 20 Mai je revins à mon Fort du Portage, (1) d'où je partis le vingt-trois pour lever les Guerriers des cinq Nations, des Loups, des Montagnés, & les Renards de Karnutio, à qui je menai un Forgeron Armurier avec une provision de fer, de la part du Gouverneur, mais à mes dépens.

De retour au Fort le 20 Juillet, je fis préparer des canots & des vivres pour d'autres Nations qui m'avoient fait dire qu'elles se trouveroient au rendez-vous général. Je reçus en ce tems trois lettres de M. de Vaudreuil ; une le matin, l'autre le soir, la troisiéme le lendemain pour me presser de marcher au secours du Fort du Quesne, qui alloit être assiégé. Le premier Août je m'y portai par des marches très-vives avec 216 François & Sauvages équipés à mes dépens, à l'exception de 10 Soldats. A peine arrivés au Fort, on m'en-

(1) De tous les Postes, & de toutes les Nations alliées, on venoit à ce Fort qui étoit un centre de réunion ; ainsi il falloit fournir aux besoins & aux demandes de tous ces Peuples.

voya avec une troupe de 500 hommes à la découverte de l'ennemi. Je n'eus pas plutôt ramené mon détachement, que je fus dépêché vers les Loups, Chaouasnons, & autres, pour en tirer de nouveaux renforts; on m'avoit recommandé de revenir promptement pour me mettre à la tête des Sauvages qui étoient venus sous mes ordres à la défense de la Place: ainsi dès que mes nouvelles recrues furent en marche, je pris les devans, seul & je me hâtai de rejoindre mes Guerriers qui m'attendoient avec impatience.

Je me sçus bon gré de ma promptitude. Arrivé le 13 au soir, je me trouvai le 14 au combat que nous livrérent les Ecossois. Ils furent battus, & presque tout fut haché ou pris. (1) Le lendemain de cette affaire, je reçus ordre d'aller encore dans d'autres Villages pour renforcer notre petite Armée qui alloit avoir sur les bras des forces bien supérieures à celles qu'elle avoit battue. A mon retour j'appris que le Conseil de Guerre m'avoit nommé pour servir de Sauve-garde aux Officiers Ecossois prisonniers qu'on envoyoit à Montreal; toute autre escorte ne les eût pas, en effet, garantis des insultes des Sauvages: Arrivé au Fort du Portage, j'y trouvai l'ordre de M. de Vaudreuil de ne point descendre à Montreal, parce que ma présence étoit absolument nécessaire parmi les Sauvages. Le danger pour les Officiers Ecossois, étoit passé; je les fis conduire à leur destination, & je m'arrêtai à mon Fort, pour travailler à accélérer le portage des vivres & des marchandises destinées pour ravitailler le Fort du Quesne, & à disposer les Sauvages à se rassembler vers la fonte des glaces au Fort du Portage; après quoi j'allai à un Village des Sauteux, qui est à trente lieues du Fort, sur le Lac Erié; je leur portois les paroles du Gouverneur, & voulois m'assurer de leurs Guerriers pour le printems. Je

(1) Ici, comme ailleurs, qu'on ne s'attende point que je parle jamais du courage que j'ai pu montrer dans l'action; j'avois assez de témoins de ma conduite, la valeur naturelle aux François étoit un mérite si commun dans la Colonie, que je ne sçache aucun Officier qui ait jamais prétendu en tirer gloire: nous étions trop familiarisés avec le danger, pour ne pas le mépriser, ne fut-ce que par habitude.

présentai donc un collier avec un présent en poudre, balles, coutellerie, vermillon, chemises, couvertures & quelques barrils d'eau-de-vie (Alors l'eau-de-vie valoit 40 liv. le pot). Je crois avoir déja remarqué que ce sont-là comme les lettres de créance d'un Négociateur. Le premier Novembre je remontai la Riviere de Stonondac, à plus de trente lieues du Fort, pour traiter avec les Missisagués & autres Peuples. Par conséquent mêmes cérémonies, c'est-à-dire, mêmes propositions, mêmes largesses & mêmes avances. Par leur conseil, je m'avançai vers le fond du Lac pour traiter avec des Sauvages, qui hivernoient dans ce canton ; je les gagnai par de semblables moyens. Je revins à mon Fort le 2 Décembre, d'où je me portai le 15 sur la Riviere au bois *Orlau*, afin de faire partir quelques Guerriers, & me retirai de nouveau dans mon Poste pour y attendre la réponse à quelques colliers que j'avois envoyé, ne pouvant suffire à tout par moi-même.

Sur la fin du même mois, il me vint coup-sur-coup plusieurs couriers du Commandant de la belle Riviere. Les Sauvages de ce canton avoient demandé à me voir, & paroissoient disposés à faire leur accommodement avec les Anglois, ce qui devoit entraîner la perte de tout nos Postes dans ce pays. Ce Commandant dépêcha pareillement plusieurs autres courriers à M. le Gouverneur, pour lui représenter que tout étoit perdu, si je ne venois ranimer l'ardeur de ces Peuples entierement découragés. M. de Vaudreuil lui répondis que je n'étois pas moins nécessaire à mon Poste, le plus important de la Colonie ; sur ces entrefaites il me vint un quatriéme courrier de la belle Riviere, qui m'apprit que ce Commandant, qui avoit déja été forcé dès le mois de Novembre, de brûler le Fort du Quesne, & de se retirer au Fort Machaut, étoit encore vivement pressé par les Sauvages d'évacuer ce dernier Fort, & que si je n'accourois au plutôt, tout le pays étoit perdu sans ressource pour le Roi.

Cette nouvelle me jetta dans le plus grand embarras ; d'un côté des ordres supérieurs me retenoient, & de l'autre les besoins urgens & les instances réitérées du Commandant de la belle

belle Riviere, me follicitoient de voler à fon fecours; pour concilier ces deux objets, je précipitai l'exécution d'une partie des ordres du Gouverneur; n'envifageant plus enfuite que la grandeur du péril; d'ailleurs, autorifé par un article de mes inftructions, où il m'étoit prefcrit d'aller toujours au plus preffé, je partis en raquette le premier Février, malgré l'extrême rigueur du froid, & au rifque de tomber dans les partis ennemis. Je trouvai plufieurs de ces Peuples ébranlés, je les confirmai dans notre alliance. D'autres, comme *les Iroquois de Kananouangon*, avoient déja fait leur paix; on n'avoit pu leur envoyer ni marchandifes, ni vivres, ni provifions de guerre; ils manquoient de tout, & voyoient un ennemi fupérieur prêt à tomber fur eux: telles furent les raifons qu'ils oppoferent à mes reproches; je les fournis abondamment, j'équipai leurs Guerriers, j'approvifionnai le Village, je leur diftribuai, à mes frais, toutes les marchandifes dont ils avoient befoin. La paix fut rompue, ils leverent la hache contre les Anglois, & auffitôt j'allai trouver le Commandant de la belle Riviere au Fort Machaut, où il n'avoit avec lui que 80 hommes. J'y reftai 15 jours, parce que les ennemis étoient en marche pour l'affiéger; mais quelques accidens furvenus dans leur route firent manquer l'entreprife, & dès que le danger fut diffipé, je partis. Au retour je paffai par deux Villages des Loups, & un Village d'Iroquois, j'engagai les Guerriers de ces trois habitations à aller au fecours du Fort Machaut.

Revenu à Niagara fur la fin du mois de Mars, j'allai chercher le 12 Avril à *Tananouangadé* trois Chefs avec leurs Guerriers, à qui j'avois dit de s'amufer à chaffer en attendant que je les vinffe prendre. Nous retournâmes, de compagnie, au Fort le 18 Avril, le 28 je fis un voyage au petit Rapide, & je revins le 2 Mai au Fort du Portage, d'où je ne pouvois plus m'éloigner, y ayant affemblé quantité de Sauvages avec leurs familles.

M. le Gouverneur, pour fe les attacher davantage, leur avoit dit qu'il avoit donné ordre qu'on leur donnât tout ce qu'ils demanderoient; ainfi il fallut pendant trois mois, non-

ſeulement les nourrir, hommes, femmes & enfans; mais ſatisfaire toutes leurs fantaiſies: ils en avoient tous les jours de nouvelles, & de toute eſpéce. (1) Si on vouloit les modérer, ils diſoient hardiment qu'on avoit ordre de leur donner tout ce qu'ils voudroient, & que leur Pere de France étoit un Roi puiſſant, à qui cela coûtoit peu; mais cela coûtoit beaucoup à un Particulier comme moi; car comme ils s'ennuyoient de ne point recevoir d'ordres, ils me ruinoient pour ſe déſennuyer : je n'ai point été rembourſé de ces avances, non plus que des autres.

Le vingt Mars, j'appris qu'une troupe de mes Guerriers s'étoit en allé; l'exemple étoit contagieux : un moment de caprice ou d'ennui, ſuffit dans ce pays, pour diſſiper une Armée de Sauvages. Je courus après eux, je les joignis à 30 lieues du Fort, & les ramenai. Peu après, je me tranſportai au petit Rapide, où il y avoit un parti de 60 hommes qui refuſoient auſſi de marcher. Un collier, une harangue & un feſtin rallumerent leur courage, & je les fis partir; je comptois mener ce Corps nombreux d'Alliés à la belle riviere; mais on prit d'autres arrangemens, & on me chargea de leur annoncer le nouveau Chef qu'on leur deſtinoit; ils ſe courroucérent à cette nouvelle, & refuſérent de marcher. Ils avoient quittés leurs Villages pour moi, diſoient-ils, ils ne vouloient point partir avec un autre. Tout ce que le pus faire, fut d'en gagner 150 qui allerent à la belle Riviere, le reſte tint ferme. Dans ces occaſions, la roideur gâteroit tout, & en voulant retenir des Alliés par force, on ſe feroit des ennemis. Le 6 Juillet, Niagara fut inveſti à ſix heures du ſoir; le 7, j'eus ordre de faire tranſporter dans la riviere *Stonondac*, les chevaux, les bœufs, les charettes & tous les uſtenſiles de mon Fort du Portage, de le brûler, & de venir avec ma petite garniſon renforcer celle de Niagara. Le tout étant exécuté, il

(1) Quand ils ont rêvé qu'on leur donnera de l'eau-de-vie, une couverture, un feſtin, &c. Il faut vérifier le rêve, ſans quoi, ils le regardent comme un mauvais préſage. Il y a peut-être plus de malice & d'intérêt, que de ſuperſtition dans cette tradition; mais elle n'en eſt pas moins ruineuſe pour ceux qui entretiennent, à leurs dépens, de pareils rêveurs.

ne s'agissoit plus que de pénétrer dans le Fort de Niagara; mais les ennemis nous serroient de si près, & nous avoient dressés tant d'embuscades, qu'ils nous fallut abandonner tout, vivres & provisions. Mes Commis, pour me suivre plus vite, abandonnérent tout, Registres & Livres de compte, ce que je regrette le plus. Ainsi débarrassés, & n'ayant plus que nos armes, nous perçâmes à travers les partis ennemis, & j'amenai ma petite troupe au Fort le 9 à sept heures du matin. Je fus blessé à la tranchée. Le 24 on capitula, le 25, le Fort se rendit, le 26, nous partîmes pour la Nouvelle-York. Qu'on lise les Gazettes Angloises, on verra que les Anglois se réjouissoient plus de nous avoir pris mon frere & moi, (1) que de s'être rendus maîtres de cette place; je fus échangé au bout de cinq mois, & je revins à Montréal, la veille de Noël.

Cet hyver nous nous avançâmes sur Quebec. La marche fut très-pénible, nous eûmes trois jours la pluie sur le corps. 1760. Un jour que je m'étois avancé contre les Ecossois, ma troupe prit l'épouvante; resté seul, à la merci de l'ennemi, je me retirai avec bien de la peine dans le bois, marchant en bottes dans la boue & la neige à travers les fusillades continuelles. Le 29 Avril, M. de Murai nous livra bataille & la perdit; aussitôt nous fîmes le siége de Quebec, qui fut levé au bout de dix-sept jours de tranchée ouverte; nous nous retirâmes lentement sous Montréal, en disputant le terrein pied à pied.

M. le Gouverneur m'envoya au mois d'Août au Lac des deux Montagnes & au Sault S. Louis, pour lever les Sauvages & les conduire à l'Isle aux Noix, qui étoit assiégé, & dont la perte devoit entraîner celle de Montréal; je les conduisis à l'Isle Saint Jean, de l'Isle Saint Jean, M. de Vaudreuil me rappella à Montréal.

Quelques jours après, l'Isle aux Noix fut prise, & on m'envoya encore lever tous les Sauvages que je pourrois raf-

(1) Qu'on interroge les Commerçans du Canada, & ils diront, comme à la fin de la guerre de 1748, que s'ils n'ont pas perdu toutes leurs Marchandises & la vie même, ils n'en sont redevables qu'à mon frere & à moi. Ce témoignage, joint à celui de nos Ennemis, est un assez bon Certificat de notre conduite & de nos services.

sembler avec ordre de les conduire à la prairie. Quand ils furent arrivés, ils demandérent à donner; mais on ne jugea pas à propos de leur permettre. M. Amherst étant arrivé avec des forces infiniment supérieures aux nôtres; on me fit encore partir pour le Sault S. Louis, afin d'y rester, & d'obtenir des Sauvages par mon crédit, qu'ils épargnassent les François, établis dans les campagnes, & qu'ils engageassent leurs freres qui étoient avec M. Amherst à ne les point piller, massacrer, ni brûler, selon leur barbare coutume: Montréal se rendit quelques jours après; nous sûmes tous prisonniers, & la guerre finit.

Je résume en peu de mots; une enfance consacrée au service du Roi; une éducation, sacrifiée au bien de la Colonie; la fleur & la force de mon âge en proye aux plus rudes travaux, aux fatigues les plus soutenues, aux dangers les plus variés & les plus pressans: une suite non interrompue de guerres, de négociations aussi utiles à l'Etat, que stériles & ruineuses pour moi; des services, toujours offerts, toujours également pénibles & avantageux à la Patrie, long-tems infructueux, récompensés bien tard; un zéle, qu'aucun obstacle n'a pû rallentir un seul moment; je pourrois ajouter une fidélité à l'épreuve des offres réitérées & les plus séduisantes de la part des Anglois, si je croyois qu'il pût y avoir en ce genre des tentations délicates pour un honnête homme & pour un bon François: ce n'est là qu'un léger crayon de ma vie militaire.

Si l'on veut se former une idée des travaux d'un Officier Canadien employé comme moi auprès des Sauvages? Que l'on interroge l'Amérique! Qu'on se transporte dans ses forêts immenses, dans ses plaines incultes, au milieu de ses féroces Habitans & de leurs cabanes éparses; qu'on jette un coup d'œil rapide sur la barbarie de leurs usages, sur la perfidie de leurs mœurs, sur la cruauté de leurs guerres & l'inhumanité plus révoltante encore de leurs triomphes & de leurs réjouissances: qu'on suive le cours changeant de ses fleuves, tantôt débordés, tantôt presque taris en divers endroits, traversés par des courans & des rapides, resserrés entre des

montagnes, interrompus tout à coup dans leurs cours, par la chute effrayante de leurs flots précipités dans des abîmes, brisés contre des rochers, engloutis dans de vastes lacs. Là, qu'on fixe ses regards sur un Officier seul, sans escorte, n'ayant pour défense contre des ennemis sans foi, sans pitié, sans frein, que le nom de son Roi, les auspices de sa patrie, ses armes & sa valeur; pour secours contre la faim, qu'un fusil souvent inutile, ou des ressources désespérantes, dont l'idée seule révolte; (1) toujours obligé d'errer dans les bois, dans un tems où l'hyver de ces pays le dispute en rigueur à celui de la Sybérie & de la Norvége, foulant les neiges, escaladant les glaçons, rompant les glaces pour se frayer un chemin : l'été enseveli dans un canot étroit, frêle tissu d'écorce, dont la manœuvre n'est pas moins délicate que laborieuse, courant sans cesse après des périls personnels pour conjurer ceux qui menacent la Colonie : s'exposant aux assassinats, pour empêcher le meurtre de ses compatriotes; affrontant la trahison pour la prévenir; risquant sa vie même après le combat, pour sauver celle d'un ennemi prisonnier; prodigue de sa santé & de sa fortune, pour des hommes que quelques largesses, placées à propos, peuvent à chaque instant armer contre ses jours; faisant bâtir des Forts pour acquérir le privilége de les approvisionner à ses frais; devenu par le titre de Commandant, responsable de tout ce qui s'y passe, lorsque de nouveaux dangers pour les Forts voisins, & que les instructions des Généraux les plus formelles

(1) Serai-je cru sur ma parole dans un pays où on n'a point d'idée de nos voyages à travers les Contrées sauvages de l'Amérique, quand je dirai qu'il m'est arrivé plus d'une fois, de passer les jours & les nuits à casser devant moi la glace des marécages que je traversois, plongé dans l'eau jusqu'à la cointure, obligé d'interrompre souvent ce travail, pour ranimer, par les mouvemens les plus vifs, un reste de chaleur naturelle. Ajouterai-je qu'une infinité de fois, privé du secours de mon fusil, seul Munitionnaire du Canadien dans ces rencontres; je me suis vu réduit, par le cri de la nature & l'épuisement de mes forces, à dévorer des alimens pour lesquels je me sentois une horreur qui ne le cédoit qu'à celle de la mort, & à renouveller de plusieurs façons, ces exemples, si rares, des extrêmités rebutantes où porte la disette, consignées dans l'histoire des Siéges les plus mémorables. Ce n'est là, cependant, qu'une partie des incommodités que j'ai éprouvé dans de longs voyages.

& les plus fortes, lui enjoignent de s'en tenir le plus ſouvent éloigné.

Voilà le ſpectacle qu'offrent plus de trente années de ma vie : ſi l'éloge paroît trop pompeux, ce ſont mes actions qui me le donnent ; c'eſt la cruelle néceſſité de me juſtifier qui me force de le publier, & la modeſtie plus impérieuſe qu'elle, qui le reſſere dans les bornes d'un ſommaire purement hiſtorique. Je conſens néanmoins, que tant de preuves de zéle & de fidélité, ne ſoient aujourd'hui d'aucun poid dans la balance de la Juſtice, ſi on peut me reprocher d'avoir négligé une ſeule occaſion, redouté un ſeul danger, refuſé une ſeule fois de riſquer mes intérêts pour la gloire du Roi, le bien du ſervice & l'avantage de la Colonie.

(1) Je jouiſſois d'une opulence acquiſe par les voies les plus légitimes ; j'ai tout hazardé pour le ſalut de ma patrie, j'ai tout perdu : je ne rapporte en France que mes fils, mon honneur, ma liberté, mes ſervices ; & dès que j'arrive au port, un de mes enfans périt par le plus cruel accident, les autres ſont expoſés à l'horreur des beſoins : mon honneur eſt attaqué ; l'eſpoir flatteur de mettre ſous les yeux de mon Maître près de 40 ans d'une vie employée à la gloire de ſes armes, s'évanouit tout à coup : il les auroit ſûrement honoré de ſes regards, peut-être couronné de ſes bienfaits : mais un nuage de ſoupçons flétriſſans, vient ſe placer entre le Monarque généreux & le Sujet fidele ; je perds ma liberté, & je me vois enſeveli tout vivant dans une priſon, livré aux affronts de la calomnie, à l'opprobe des confrontations : & avec qui, avec des hommes, qui après m'avoir ruiné & pillé, oſent encore m'impliquer dans leurs malverſations. Cependant des infirmités cruelles & compliquées, dernier fruit de mes travaux, menacent mes jours : une douleur, je l'avoue, plus juſte que modérée, empoiſonne tous

(1) Voici la ſource principale de ma fortune. La vogue du *Genſein* paſſa d'Europe en Canada. Mes liaiſons avec les Sauvages, me mirent en état de profiter de cet inſtant favorable ; ils cueillirent cette plante tant que je voulus ; la livre me revenoit à 15 ſ., elle ſe vendoit à Montréal 24 liv. Si ce Commerce eut duré plus long-tems, j'aurois fait à l'Etat & au Roi, de plus grandes avances.

mes inſtans; & quinze mois de captivité n'ont pas encore terminé mes infortunes. Voilà ce que j'ai fait; & ce que je ſouffre. Situation cruelle, qui me fait regretter tous les jours le fer des Anglois, les haches & les feux des Sauvages, moins redoutables pour un homme de cœur, que les atteintes données à ſa réputation.

Mais avançons : élevé dans les armes, j'ignore les formes judiciaires, ſur-tout celles qui ſervent à conſtater des crimes, des abus, des prévarications. Ma principale défenſe, eſt l'hiſtoire de ma vie & le témoignage des Anglois & des François. Mon code eſt la franchiſe & la probité; elles ſeront auſſi mes ſeuls guides dans les détails contentieux, où va m'engager la ſeconde partie de ce Mémoire, qui contiendra la réfutation des accuſations formées contre moi en mon abſence, & ſi mal ſoutenues à mes yeux.

Fin de la premiére Partie.



SECONDE PARTIE.

Examen & discussion des Charges & des Faits imputés au Sieur JONCAIRE-CHABERT.

DANS cette partie de mon Mémoire, je vais rendre compte. 1°. Du marché que j'ai été forcé de passer avec le Roi, pour le transport des munitions, depuis Niagara jusqu'au petit Fort du Portage, dont j'étois Commandant, & des ordres supérieurs qui m'ont obligé de continuer cette entreprise après l'expiration dudit marché. Je discuterai ensuite, s'il y a eu quelque prévarication dans cette partie du service, & si je dois être responsable des malversations, supposé qu'il y en ait eu. Enfin si je dois répondre & être recherché sur la validité des certificats de la belle Riviere, formant ensemble plus de 60000 liv., envoyé à Morin Trésorier de Cadette, & dont il suspecte aujourd'hui la légitimité.

J'examinerai 2°. Si Cadette m'a remis ou fait remettre une somme de 133000 liv. S'il y a eu, ou même pû y avoir de ma part quelque malversation dans l'exécution du marché, & du traité particulier que j'ai passé avec Cadette, soit pour fourniture de vivres, denrées, &c. soit pour les Marchandises qu'il devoit me livrer à Montreal, au prix de France. Si j'ai visé des états enflés, & un inventaire diminué par Penisseau Commis de Cadette. Si ledit Penisseau m'a remis une somme de 80000 liv., & s'il m'a rendu un compte définitif.

Je vais reprendre successivement tous ces articles, afin de mettre de l'ordre & de la clarté dans une affaire que mes trois accusateurs s'efforcent d'embrouiller, & je le ferai avec toute la briéveté que peut le permettre la nature des charges, l'étendue des faits, & la varieté des objets.

PREMIER FAIT.

Portage de Niagara, & marché passé entre le Roi & le sieur Joncaire-Chabert.

Pour comprendre l'utilité de ce Portage, il est nécessaire d'en donner une idée, & d'indiquer les difficultés, les embarras, les désordres qui s'y passoient avant que j'en eus été chargé par le Roi. Cette connoissance fera sentir d'avantage l'importance & la bonté de mes services.

L'histoire du Canada, fait mention de cette chute fameuse que l'œil du Voyageur ne voit jamais qu'avec horreur & admiration. Le Lac Érié grossi sans cesse par les eaux des Lacs supérieurs Huron, Michigan, &c. resserré à la fin de sa chute par deux chaînes de Montagnes, roule ses flots dans cet endroit avec l'impétuosité d'un torrent, & se précipite de 130 pieds de haut dans la riviere de Niagara, avec un fracas épouventable, qui s'entend à plus de 12 lieues à la ronde. Tel est l'obstacle invincible que rencontrent les Navigateuts qui veulent aller à la Presqu'Isle, à la belle Riviere, aux détroits & autres Forts François bâtis au-dessus de Niagara.

Le Commerçant & l'Officier, font donc obligés de déposer au bas de la chute les effets, marchandises, munitions de guerre & de bouche destinées à l'approvisionnement des différents Forts. Les hommes seuls peuvent porter les canots & les effets par des sentiers étroits & rapides au-dessus de trois côtes escarpées. Pour les ballots d'une trop grande pesanteur, ils ne sont transportés qu'à l'aide des cables, & à force de bras.

Avant que je fus nommé Commandant du petit Fort, il n'y avoit personne pour ce Portage, où les naturels du pays ne vouloient l'entreprendre qu'à de très-gros frais; il arrivoit delà que le service en souffroit, & que les Gouverneurs ne pouvoient faire exécuter avec rapidité les mouvemens ordonnés, urgens & nécessaires. Il s'y rencontroit encore un inconvénient plus fâcheux: les Sauvages chargés du transport, &

naturellement portés à la rapine, s'éloignoient de la route frayée, ouvroient les ballots, voloient ce qui leur plaisoit, sans craindre ni châtiment ni restitution, parce qu'ils ne reconnoissent point de maître, qu'on est obligé de les menager, souvent même parce qu'on ne s'apperçoit de leur larcin, que lorsqu'il n'est plus tems de le reclamer.

La Colonie retentissoit sans cesse des cris, des plaintes des Commerçans & des Officiers: les Gouverneurs Généraux instruits du mal, donnerent des ordres qui n'eurent aucun effet; ils porterent des Réglemens, mais sans succès: leur sagacité employa tous les ressorts de la politique, leur sagesse s'épuisa en systêmes, & les abus subsisterent toujours. Tout fut inutile, parce que le Sauvage indocile ne connoît que son caprice, & que la Loi la plus équitable ne fait aucune impression sur des cœurs barbares sans foy, comme sans discipline.

Enfin après cent ans de recherches & de réflexions, & l'essai de toutes les ressources possibles; on ne trouva point de moyen plus efficace pour remédier à tant d'inconvéniens, que de me charger de l'établissement du petit Fort de Niagara, & de l'entreprise du Portage.

Mon zele pour le service du Roi étoit connu, d'ailleurs aimé, estimé, respecté des Sauvages, interprête dans leurs différentes langues, je connoissois leurs détours, leurs usages, leurs mœurs & leur genie. Adopté par les cinq Nations Iroquoises, le privilège, le mérite de cette adoptation, (car parmi ces peuples c'est une faveur qui donne droit à un crédit immense,) tant de précieux avantages parurent des titres respectables à leur rapacité, un frein à leur brigandage, un attrait puissant, un moyen certain pour fixer l'instabilité de leur séjour, contenir leur humeur vagabonde, & former un établissement solide & nécessaire: ainsi la sage politique des Commandans Généraux, la sûreté des Commerçans, les intérêts de la Colonie, le bien du service, déterminerent le choix des Gouverneurs, régla mon sort & ma destination. Je fis les représentations les plus fortes, elles furent inutiles; je témoignai la répugnance la plus marquée, elle parut opiniâtreté, déplut & ne fut point écoutée;

j'oppofai des refus formels, & je reçus des ordres pofitifs, réduit à la dure néceffité de retarder mon avancement par ma réfiftence, ou de rifquer ma fortune par ma complaifance, je fis taire la voix de l'intérêt pour n'écouter que celle de l'honneur, du devoir & de l'utilité publique.

Tels font les motifs qui me déterminerent à me charger du commandement du petit Fort, & de l'exploitation du Portage : j'en paffai le marché avec le Roi, qui m'accorda un privilége exclufif, & *s'engagea formellement de reprendre à la fin du bail les chevaux, bœufs, harnois, attelages, voitures & uftenfiles néceffaires audit Portage.* Mrs. les Commiffaires ont fous les yeux ce traité, & peuvent juger s'il a été plus utile au Roi, que profitable pour moi.

M. de la Jonquiere Gouverneur Général m'avoit forcé à cette entreprife, mais dès que la fin de mon traité fut expiré, je voulus quitter, pour deux raifons. La premiere, que bien loin de gagner à ce traité, j'y perdois : la feconde parce qu'on ne m'avoit pas tenu parole fur les facilités qu'on m'avoit promifes. M. Duquefne, fucceffeur de M. de la Jonquiere, m'obligea à continuer, avec des promeffes fi flatteufes, que je crus devoir obtempérer à fes volontés. Je crois même qu'il les auroit exécuté s'il eût refté plus long-tems Gouverneur du Canada.

Je renouvellai donc encore mon traité avec le Roi, on me promit verbalement, (& je croyois qu'entre gens d'honneur cela fuffifoit,) que le fer, l'acier, le raccommodage des ferrures pour les Voitures, la dépenfe pour ferrer les chevaux feroient aux frais du Roi : mais rien de tout cela n'a été exécuté, & j'ai été la duppe de ces belles promeffes. Auffi dès que la fin de ce fecond traité fut expiré, je voulus quitter abfolument, parce que je voyois que je me ruinerois fans reffource; mais M. de Vaudreuil ne voulut pas y confentir, & m'ordonna de conferver toujours le commandement du petit Fort, de me charger du tranfport des vivres & munitions du Roi. Voilà la fource de tous mes malheurs, car fans cet ordre j'aurois fais appurer mes comptes; on m'auroit rembourfé mes avances, & tous mes magafins que j'aurai vendus n'auroient pas été pillés par les ennemis.

DEUXIEME FAIT.

Approvisionnement des différens Postes Sauvages.

En 1757, M. de Vaudreuil m'appella à Montreal & me dit qu'il falloit prendre des mesures pour que les cinq Nations, les Loups des Montagnes, &c. qui s'étoient déclarés pour nous contre les Anglois, trouvassent dans les Postes voisins de leurs habitations, toutes les marchandises dont ils avoient besoin; qu'il leur avoit lui-même promis dans un grand Conseil de leurs Députés tenu en sa présence, qu'ils ne manqueroient de rien, & n'auroient jamais sujet de regretter l'alliance des Anglois, ni la perte du Fort *Chouaguen*, parce qu'il avoit donné, & donneroit encore à tous les Commandans des Forts & des Postes tous les ordres nécessaires pour satisfaire à leurs besoins & à leurs demandes. Je convins sans peine avec lui de la nécessité indispensable de remplir ces engagemens. Mais c'est sur vous, ajouta-t-il, que j'ai jetté les yeux pour l'approvisionnement de ces Postes. Sur moi, Monsieur, lui répondis-je, je ne puis absolument me charger de cette commission : les marchandises sont à un prix exorbitant, il faut des provisions immenses pour fournir ces quarante Postes, je ne suis pas assez riche pour cela; d'ailleurs, je suis Officier & non Marchand, toujours occupé à négocier avec les Sauvages, ou à les conduire à la Guerre; où trouverois-je le tems de veiller à tous ces détails : vous avez de gros Commerçans plus capables de supporter une telle entreprise, que ne vous adressez-vous à eux; il faut absolument, repartit M. de Vaudreuil, que vous rendiez ce service à l'Etat. Les Magasins du Roi sont vuides, les Commerçans ne veulent pas risquer leurs effets, dans la crainte de les voir pillés, & d'être tués eux-mêmes par les Sauvages. Au reste, cela ne vous empêchera pas de faire la Guerre, parce que vous établirez, par mon ordre des Commis dans tous les Postes pour la distribution des marchandises, & outre cela votre nom & votre crédit chez les Sauvages serviront de

Sauve-garde à vos effets. Oui, Monſieur, lui répondis-je, ſi je pouvois être par-tout où j'aurai des magaſins; mais je ne puis pas être préſent à la fois dans une eſpace de trois cens lieues, où ces divers Poſtes ſont répandus, ni m'aſſurer d'être reſpecté où je ne ſerai pas.

Nous en reſtâmes quelque tems à ces termes, M. de Vaudreuil me preſſant toujours, & moi n'oſant m'embarquer dans une entrepriſe ſi couteuſe. Enfin le bien du ſervice l'emporta ſur la crainte de me ruiner, & je lui dis au bout de quelques jours. Eh bien! Monſieur, ſi je fais ce que vous exigez, & que les Poſtes viennent à être pillés & ſaccagés par les Anglois ou les Sauvages; qui eſt-ce qui ſupportera cette perte? *Bien entendu que ce ſera le Roi*, me dit-il auſſitôt, *puiſque vous n'aurez agi que pour l'avantage de la Colonie & le bien de l'Etat.* Dès qu'il m'eût donné cette aſſurance, je lui promis de travailler inceſſamment à l'approviſionnement de tous ces Poſtes; j'y employai tout ce que j'avois d'argent comptant, & je pris le reſte à crédit. M. de Vaudreuil doit ſe rappeller, que ſans cette promeſſe expreſſe, *que les pertes imprévues ſeroient ſur le compte du Roi*, je n'euſſe jamais conſenti à faire un effort ſi ſupérieur à mes facultés; & en effet, pourroit-on faire une propoſition plus injuſte à un Particulier que de mettre tout ſon bien & toute la fortune de ſes enfans, & même celle d'autrui à la merci des événemens de la Guerre, & celui qui l'accepteroit, ne ſeroit-il pas un téméraire & un inſenſé? Mais aſſurément, M. de Vaudreuil a toujours joui de la réputation d'un homme ſage & équitable; & moi, quoique j'aie été ſouvent la duppe de ma bonne foi, je n'ai point donné juſqu'ici des preuves de démence: il eſt donc évident à tout eſprit raiſonnable que je n'ai pu prendre ſur moi de ſi énormes avances, ni M. de Vaudreuil me preſſer de les faire, ſans cette clauſe eſſentielle que les pertes & dommages ſeroient ſur le compte du Roi. On ne dira pas non plus, ſans doute, que c'étoit pour me faire plaiſir que M. de Vaudreuil me propoſoit cette entrepriſe; car je la refuſai long-tems, parce que j'en prévoyois toutes les ſuites, & M. de Vaudreuil, lui-même ne me l'a

jamais présenté sous ce point de vue. Il sçavoit bien, qu'aimé & respecté des Sauvages, & ayant devant moi des sommes considérables, je pouvois seul, & indépendamment de qui que ce fut, faire le commerce le plus considérable du Canada, & que si je ne l'ai pas fait, c'est que j'étois plus avide d'honneur que d'argent, plus jaloux de soutenir la Colonie que d'augmenter mes revenus; il avoit d'autres vûes, sans doute, bien plus dignes d'un Gouverneur général, que l'envie de favoriser un Particulier; ce sont celles qu'il m'a communiqué dans le tems le desir d'attacher à la France des Peuples qui pouvoient lui rendre les plus grands services, & d'ôter aux Anglois les secours de ces mêmes Nations qui étoient en état de désoler la Nouvelle France, & d'y mettre tout à feu & à sang. Il ne voyoit que moi seul en état de former, & de conserver chez ces alliés les magasins de vivres & d'approvisionner les différens postes de marchandises nécessaires, pour se les attacher, parce que les magasins du Roi étoient vuides, & que quand ils auroient pu suffire à tant d'objets, on n'auroit pas osé exposer ses effets à la rapacité des Sauvages, parce qu'à plus forte raison aucun Commerçant n'y vouloit risquer sa vie & sa fortune, parce qu'enfin il n'y avoit que moi qui eût des rapports assez étendus chez tous ces Peuples pour rassembler tant de provisions, & dont le nom & le crédit pût reprimer leur avidité naturelle, & mettre ces entrepôts à l'abri de leurs insultes; on chercheroit inutilement ailleurs d'autres motifs plausibles de la conduite de ce Gouverneur général, & de mon acquiescement à ses desirs.

Une seule chose m'a fait peine dans ma confrontation avec M. de Vaudreuil : il a dit ne se pas souvenir d'avoir donné des ordres pour faire transporter aux frais du Roi les effets des Traiteurs qui alloient commercer dans les différens Postes. Ces ordres sont cependant conçus en termes exprès dans les instructions qu'il m'a donné signées de sa main. Les voici : *Il fera faire le portage des marchandises & effets desdits Traiteurs au compte du Roi :* Mais on ne doit pas être surpris qu'un Gouverneur qui expédie sans cesse un nombre infini d'ordres, & qui régle tout dans un Pays immense, ait oublié quelqu'ar-

ticle d'une inſtruction particuliere ; les ordres, au reſte, étoient non-ſeulement ſages, mais abſolument néceſſaires : il y avoit juſqu'à cinquante lieues de portage, & quelquefois ſoixante-dix pour tranſporter des marchandiſes chez ces Nations. Quel Commerçant auroit voulu s'expoſer aux fatigues & aux riſques d'un pareil tranſport, ſi le Gouverneur ne lui eût offert un léger avantage, en lui épargnant le plus difficile & le plus diſpendieux de tous les portages, celui de Niagara, qui au reſte, n'étoit que de ſix lieues. La preuve qu'aucun n'y auroit jamais conſenti ſans cet avantage, c'eſt qu'on n'a pu les engager à continuer ce commerce auquel tous ont renoncé.

Mais on voudroit que je rendiſſe des comptes exacts, l'on veut même que je ſois reſponſable de tout ce qui s'eſt paſſé dans les différens Poſtes où j'avois établi des magaſins pour le bien du ſervice, & les beſoins des Sauvages, à la ſollicitation preſſante & réiterée d'un Gouverneur général, c'eſt-à-dire, qu'on voudroit que mes Débiteurs m'euſſent rendu compte eux-mêmes, que mes Commis euſſent ſauvés des mains des Anglois leurs Livres & Regiſtres qui ont été pillés & brûlés : je le ſouhaiterois encore plus, j'aurois la ſatisfaction de refuter dans le plus grand détail toutes les imputations de mes ennemis, & de recouvrer les titres qui m'autoriſeroient à répéter des ſommes immenſes, ſoit en avances faites au Roi, ſoit en fournitures faites au Munitionnaire général, & dont il m'eſt redevable ; mais dois-je être reſponſable des accidens funeſtes dont je ſuis la victime, des ſuccès de nos ennemis dont j'ai tant de fois déconcerté les complots, arrêté les entrepriſes, & qui, peut-être, euſſent vû échoués leurs derniers efforts ſi les cinq Nations, l'élite & la terreur des autres Sauvages, que j'ai toujours contenu, & que j'ai armé ſi ſouvent pour la France, avoient été moins négligés.

Il faut donc, non me blâmer, mais me plaindre d'avoir perdu les piéces les plus eſſentielles au recouvrement de mes effets ; & de quoi ſuis-je coupable dans cette partie ? Seroit-

ce

ce de mon bien que j'ai perdu ? & de celui des particuliers qui m'ont aidé à soutenir la Colonie en contribuant à mes avances ? Ce n'est pas assurément des deniers du Roi, dont je n'ai jamais eu le maniment ni l'emploi ; j'ose même assuret que s'il veut bien me dédommager du tiers des frais que j'ai fais pour lui, je jouirai encore d'une fortune assez brillante pour me consoler des événemens de la Guerre, & des injustices de mes Accusateurs.

Telle est l'histoire du Portage de Niagara, & du marché que j'ai passé avec le Roi : tout a été à l'avantage de Sa Majesté, les pertes ont été seules pour moi, comme je le démontrerai dans la troisiéme partie de ce Mémoire.

Mais me demandera-t-on, n'y a-t-il pas eu quelque malversation dans cette partie du service ? A cela je réponds d'abord, si je les avois connu, le remede auroit été aussi prompt que le mal, mon intérêt personnel l'exigeoit, puisque j'aurois été la premiere victime de ces prévarications. Je dis plus ; quand j'aurois voulu faire ou tolerer quelque malversation, je n'aurois pu en venir à bout ; pourquoi ? Parce que les pésées étoient faites par les Gardes-magasins du Roi, avant de les livrer à mes Commis, qui recevoient ensuite un état des effets & de leur pésanteur, avec un certificat visé par le Commandant de Niagara. Or, les Gardes-magasins & le Commandant, avec lesquels j'ai eu plus d'une fois des discussions & des contestations, se seroient aisément & bientôt apperçus de mes injustices, puisqu'ils étoient les vérificateurs scrupuleux, les témoins oculaires, les censeurs séveres & les juges rigoureux de ma conduite & demon service ; parce que enfin l'Intendant ou le Commissaire n'arrêtoient, & n'ordonnoient le payement des transports qu'après la vérification exacte des pésées, & l'examen des certificats réunis des Gardes-magasins & Commandans.

Mais je va plus loin. Quand il y auroit eu de la malversation, ce qui n'est pas, dans la partie qui me regardoit ; elle n'auroit pu exister que du consentement unanime des différens Gardes-magasins & Commandans que j'aurois été forcé d'associer à ma prévarication : j'aurois donc travaillé à leur

fortune aux dépens de la mienne; ce qui n'eſt pas probable: or, il eſt très-certain que je n'ai jamais eu d'aſſociés dans cette partie. De plus, il eſt notoire que l'intelligence, l'harmonie & l'union n'ont jamais été aſſez parfaites, entre eux & moi, pour autoriſer le moindre fondement à cette ſuppoſition.

Dira-t-on que cette marlverſation a exiſté pendant mon abſence? Mais je ne l'ai donc pas vu, je ne l'ai donc pas ſçu? Je n'en ai donc pas profité, au contraire, j'ai donc perdu? & dois-je être reſponſable de ce que je n'ai ni vu, ni ſçu? N'eſt-il pas juſte que ceux qui en ont été les Auteurs, qui par leur autorité, & leur préſence pouvoient & devoient remédier au mal, & ne l'ont pas fait, ſoient les garans de toute eſpece de malverſation, s'il y en a eu, & non pas un Officier qui n'eſt point Financier, qui a été forcé de ſe charger de cette entrepriſe, qui n'a pu veiller à ſes propres intérêts, & que des ordres ſupérieurs ont obligé de s'abſenter continuellement de ſon Fort pour les beſoins les plus preſſans du ſervice & du ſalut de la Colonie; car on ne lui fera pas certainement un crime d'avoir obéi aux Gouverneurs généraux, d'avoir eu un crédit, un aſcendant trop grand ſur l'eſprit des Sauvages, pour être chargé d'une ſeule entrepriſe, en un mot d'avoir été utile à ſa Patrie.

D'ailleurs, s'il y avoit eu quelqu'eſpece de malverſation dans mon ſervice; croit-on que la Juſtice, le devoir, la vengeance même où le reſſentiment auroit gardé un éternel ſilence? Quoi! au milieu de pratiques indignes, de manœuvres puniſſables, perſonne n'auroit élevé la voix! Aucun n'auroit été aſſez bon Citoyen pour reclamer contre l'injuſtice! La jalouſie, l'eſpoir de la récompenſe, l'envie de nuire, ou de s'élever ſur les ruines d'autrui auroient vû des déſordres crians & des délits publics, & n'auroient rien dit? Non, la choſe eſt incroyable. Or, quelle preuve de malverſation a-t-on contre moi dans cette partie du ſervice? Où ſont les Accuſateurs irréprochables? les témoins integres.

Je vais les nommer bientôt; & l'on jugera, ſi un Officier

dont la probité & le désintéressement sont connus depuis plus de 30 ans, doit perdre sa liberté avec son honneur sur des accusations fausses, des calomnies démontrées, des supercheries monstrueuses, sur des soupçons injurieux & sans fondement, sur des oui-dire indécens & sans preuves, sur des apparences frivoles & ridicules, sur des délations vagues & incertaines, sur des possibilités téméraires, souvent chimériques, toujours inadmissibles, parce qu'elles sont le fruit ordinaire de la passion, du mensonge, de l'imposture & de la méchanceté.



TROISIEME FAIT.

Certificats de la Belle Riviere montant à une somme de plus de 60000 liv. envoyés à Morin, Trésorier de Cadette.

Avant que d'entrer dans le détail des accusations de Morin, Cadette & Penisseau, je crois devoir prévenir le Tribunal Auguste qui doit me juger, sur ce qui pourroit m'échapper de trop vif dans mes réponses. J'implore sa justice pour ma conduite: mais je lui demande grace pour mes expressions. Je me suis promis, il est vrai, de garder autant que je le pourrois le ton de la modération. C'est celui qui sied le mieux à l'innocence. N'y mêlerai-je pas sans m'en appercevoir le langage de la douleur ? Le cri même de l'indignation ne se fera-t-il pas quelquefois entendre ? Je tâcherai alors de l'étouffer. Si cependant la nature des objets, la noirceur des procédés, & l'inconséquence des accusations me font sortir malgré moi des bornes que je me prescris, je conjure mes Juges de consulter leur propre cœur, & de se prêter à la situation d'un Officier dont la Famille a toujours servi avec distinction, qui a toujours marché lui-même dans les routes de l'honneur, & qui se voit trompé, ruiné, calomnié par un homme obscure, devenu, je ne sçais comment, Munitionnaire général, & par ses Commis; qui depuis quinze mois a perdu sa liberté, voit dépérir sa santé, ressent tous les maux

& les besoins d'une Famille riche il y a quelques années, aujourd'hui indigente & dispersée, sans pouvoir y remédier, & n'a été précipité dans cet abîme de malheurs que par la méchanceté de trois Accusateurs méprisables; si mes Juges après cela me blâment encore, de n'avoir pas scrupuleusement pesé toutes mes paroles, j'en appellerai de leur sagesse à leur sensibilité, & je me flatte qu'ils ne me feront pas un crime de n'avoir pû atteindre à un genre d'héroïsme si supérieur à la foiblesse d'une ame épuisée par le sentiment, la multitude & l'excès de ses maux. J'entre à présent en matiere.

Morin, Trésorier de Cadette, a déclaré que je lui avois envoyé dans l'Automne de 1758, un gros paquet de certificats pour plus de 60000 liv. qui paroissoient tout fraîchement signés, & que le nommé Saint Germain, Commis de Cadette, lui avoit dit que je le faciliterois dans mon Fort. Cette seconde accusation est absolument fausse & dénuée de toute preuve; ainsi elle ne mérite que du mépris.

Quant à la premiere, il est très-vrai que j'ai envoyé à Morin des certificats pour plus de 60000 liv. dont la moitié avoit été donné à mes Commis, ou à moi en payement des marchandises que divers Particuliers avoient prises dans mes magasins; pour l'autre moitié, elle ne m'appartenoit pas: voici la vérité du fait.

Après la défaite des Ecossois au Fort du Quesne, le Conseil de Guerre m'ordonna de conduire les Officiers ennemis prisonniers, jusqu'à Montreal. Plusieurs Officiers François me prierent de me charger des certificats qu'ils avoient entre les mains: ces certificats, pris ensemble, se montoient à une somme de 30000 liv. & faisoient un gros volume de papier. (1) Je refusai d'abord la commission, parce qu'ayant, en tout, dix hommes d'escorte, je pouvois être massacré dans les bois par des Partis ennemis, ou des Sauvages, sans avoir le tems

(1) Entre les Officiers qui me remirent les Certificats, ceux dont je me rappelle les noms, sont Messieurs de Mont-Isambert, Rigauville, Corbierre, Dancour, Delisle, Baby, Conton-Conte, &c. &c. & le nommé Languedoc, Sergent-Piqueur des travaux, qui en avoit pour 5500 liv. le paquet étoit fort considérable, puisqu'il y avoit un grand nombre de billets qui n'étoient que de 15 à 20 sols; la plûpart de ces personnes sont en France; on peut les interroger.



de remettre ce dépôt en main-sûre. Cependant ces Messieurs me firent solliciter par le Commandant du Fort du Quesne, d'emporter leurs papiers avec moi, à tout événement. Je me rendis donc à ces instances, & m'en chargeai ; mais je trouvai au petit Fort du Portage des ordres qui m'empêcherent de continuer ma route jusqu'à Montreal, ce qui me fit prendre le parti d'envoyer tous ces certificats à Morin, à qui on les adressoit ordinairement ; voilà le fait.

Que ces certificats fussent fraîchement signés ou non, c'est ce que j'ignore, ils m'étoient remis par des gens d'honneur, j'en étois le dépositaire, & non le vérificateur. C'étoit donc à Morin, s'il les suspectoit, à se donner le tems de les examiner, & à suspendre le payement ; il ne l'a pas fait ; & aujourd'hui, il lui vient des scrupules inutiles à Paris, qu'il étoit de son devoir d'éclaircir en Canada ; d'où il s'ensuit, ou qu'il fût un mal-honnête homme quand il les paya, ou en requis le payement, ou que sa détention seule lui fait naître à présent des inquiétudes & des remords qu'il n'écouta pas dans le tems de sa gestion: il est bon de remarquer, en passant, que cette somme de plus de 60000 liv. n'est point exprimée dans le compte de Penisseau ; & j'ajoute, que la plûpart des certificats étoit pour des fournitures faites par différens Particuliers, ou pour des travaux, lesquels se trouvent métamorphosés aujourd'hui en certificats de vivres faits par mes Commis.

Je vais répondre actuellement aux accusations de Cadet, & de Penisseau.

Mais avant de discuter en détail leurs dépositions, je crois devoir indiquer le principal motif qui paroît les avoir engagé tout deux à fabriquer sur mon compte un tissu de calomnies, dont plusieurs se détruisent d'elles-mêmes, & d'autres se refutent par les contradictons où sont tombés plus d'une fois ces Accusateurs infideles.

Lorsque Cadet eut quitté le Canada, & que Penisseau se fut échappé furtivement, pour ne pas me rendre un comp-

te: le bruit conſtant d'une paix prochaine, le délabrement de ma ſanté, de mes affaires, également dérangées par les fatigues que j'avois eſſuyés, & les avances que j'avois faites pour ſoutenir la Guerre, me forcerent à demander la permiſſion de reſter en Canada; je l'obtins, & je dis tout haut, j'écrivis même à quelques amis en France le parti que j'avois pris. Cadet & Peniſſeau perſuadés que les abſens, ainſi que les morts, ont toujours tort, partirent de ce point pour m'accabler, comme pluſieurs braves gens qui avoient péri dans la guerre, d'imputations fauſſes & calomnieuſes; ils ſe flattoient que le défaut de contradicteurs feroit paſſer pour des vérités, toutes les fables qu'ils auroient imaginé; ce qui me confirme dans cette idée; c'eſt, en premier lieu, le peu de vraiſemblance de la plûpart de leurs Charges: en ſecond lieu, leurs variations & leurs inconſéquences lorſqu'ils me furent confrontés: mais venons au fait.

Cadet forme contre moi trois chefs d'accuſation.

Le premier, de m'avoir payé par les mains de Phlippe un de ſes Commis, la ſomme de 133000 liv.

Le ſecond, qu'il n'a pas été fourni par mes Commis la quantité des vivres que le Munitionnaire a payé.

Le troiſiéme, d'avoir été obligé de quitter la Société qu'il avoit faite avec moi pour cauſe de malverſation.

PREMIER CHEF D'ACCUSATION.

Cadet m'a fait remettre par Phlippe ſon Commis, la ſomme de 133000 liv. ſelon ſa dépoſition.

REPONSE.

Il le dépoſe; je le nie. Le prouve-t-il? Non, puiſque toute ſa preuve eſt, qu'il l'a oui-dire à Phlippe, qui le démentiroit peut-être, s'il étoit en France. Or, une allégation deſtituée de preuve eſt ſuffiſamment refutée par un déni for-

mel. Voilà donc ſon accuſation détruite par ce ſeul mot; non, je n'ai point reçu cette ſomme de 133000 liv. réponſe d'autant plus tranchante que je n'aurois aucun intérêt à nier la réception d'une ſomme qui m'étoit dûe, de ſon propre aveu, & qu'on voit aſſez l'intérêt qu'il a à ſuppoſer fauſſement qu'elle m'a été payée.

Il eſt encore une voie moins incertaine pour démêler de quel côté eſt la vérité. Qu'on juge de ce que nous diſons, moi d'une part, Cadette & ſes Commis de l'autre, parce que nous ſommes. Que la juſtice mette dans ſa balance ſi ſûre & ſi fidelle, leur naiſſance & la mienne; leur caractere & le mien; leurs calculs, & mes campagnes; leurs maneges, & mes ſervices; leur adreſſe, & ma droiture; leur miſere enrichie, & ma fortune perdue & renverſée dans le même pays, dans la même guerre, en travaillant pour le même Maître. Dure néceſſité pour l'honneur & l'innocence de s'abaiſſer à des paralelles ſi flétriſſans, où la honte de la comparaiſon fait diſparoître l'avantage de la préférence!

Je m'en tiendrois à cette réponſe plus que ſuffiſante, ſi je n'avois pas d'autres moyens victorieux dont les uns naiſſent du fond & des circonſtances du fait énoncé, & ſuppoſé dans l'accuſation, & les autres réſultent de la dépoſition même.

Premierement. Je n'ai jamais vû qu'une fois Phlippe; ce fut en 1760, lorſque je me tranſportai chez lui pour lui payer le pain & la viande qu'il avoit fourni à ma maiſon en mon abſence, & certainement, il n'oſeroit pas me ſoutenir que ce fût alors qu'il me donna 133000 liv. de la part de Cadette; je trouverois des témoins de notre entrevue qui dépoſeroient le contraire. Il ne me les a donc jamais donné.

Secondement. Il a bien fallu aſſigner le tems où on prétend que j'ai reçu cette ſomme; je ſerois en droit de demander à Cadette, qu'il déſigna l'heure, le jour, le mois au moins; mais c'eſt exiger de lui trop d'exactitude; il n'a retenu que l'année. C'eſt en 1759, il a raiſon; un terme plus précis rendroit la preuve de l'alibi trop aiſée pour moi, &

trop redoutable pour lui: cependant ſa ſagacité eſt encore en défaut, malgré cette précaution ; car j'employai tout l'hiver & le printems de cette année en courſes & négociations chez les Sauvages, toujours éloigné de toutes les Villes de la Colonie ; je me rendis enſuite au Fort du Portage, & de-là au Fort de Niagara pour le défendre : j'y fus pris par Capitulation le 24 Juillet, & mené dans la Nouvelle Angleterre, d'où je ne revins à Montreal que la veille de Noël de cette année 1759. Juſque-là, pas un moment où j'ai pu voir ni Cadette ni Phlippe, & je ne parlai au premier qu'au commencement de Janvier de 1760, pour lui emprunter 3000 liv. & le 15 pour lui en emprunter 4000 liv. afin de payer pluſieurs de mes ouvriers, revenus avec moi de la Nouvelle Angleterre ; Emprunt dont je n'aurois eu aucun beſoin, s'il m'avoit fait remettre 133000 liv. peu de jours auparavant. C'eſt encore un fait qu'il ne pourroit nier que par l'habitude de mentir, que lui a fait contracter le défaut de légitimes défenſes : cependant il ne conteſte pas le fait : donc je n'ai pu toucher en aucun tems de l'année 1759, la prétendue ſomme.

Voyons à préſent ſi la dépoſition même de Cadette ne nous fournira pas une démonſtration plus complette encore de ſon impoſture. Je vous ai fait payer, dit-il, 133000 l. par Phlippe. Je lui ai répondu, ſi cela eſt, vous devez avoir mon reçu, produiſez-le. La difficulté le preſſe & l'embarraſſe ; comment s'en tirera-t-il ? Je n'ai point votre reçu, répondit-il, mais j'ai un billet d'un de mes Commis, nommé Saint Germain, par lequel il s'oblige à me payer en huit ans ladite ſomme de 133000 liv. que je vous ai fait remettre.

Quoi ! un homme qui ne me connoît point, qu'aucune eſpece de liaiſon ni d'intérêt n'attache à moi, s'eſt obligé de payer à Cadette 133000 liv. que j'ai reçu : ce ſeroit un inſenſé, quand même cette ſomme m'eût été remiſe par forme de prêt ; mais Cadette convient lui-même que ladite ſomme étoit le payement d'une dette légitime : & à quel titre donc, peut-il obliger Saint Germain à la lui rendre : du moins ſi Saint Germain eût été le porteur de la ſomme, peut-être trouveroit-on

le

le moyen d'expliquer cet énigme. Mais non, c'eſt Phlippe qui me l'a remiſe, & c'eſt Saint-Germain qui s'engage à la rendre à Cadet. Eſt-ce un homme en délire, qui ſubſtitue à une épreuve légale cet abſurde galimatias ? Eſt-ce un mauvais plaiſant qui ſe joue de la Juſtice, en débitant de pareilles folies ? Non, c'eſt un impoſteur confondu, qui s'agite & ſe tourmente pour inventer une défaite, & qui n'ayant rien de plauſible à dire pour appuyer ſes calomnies, s'embrouille & ſe perd dans ſes réponſes. Fourbe mal-adroit, qui découvre ſon peu de jugement par les vains efforts qu'il fait pour cacher ſon improbité. Elle perce cependant, dans chaque mot qu'il articule : car ſi la ſomme de 133000 liv. ne m'étoit pas dûe, Cadet ſeroit un grand ftipon de me l'avoir payé des deniers du Roi ; il eſt encore plus fripon d'exiger d'un de ſes Commis, avec qui je n'ai nul rapport, qu'il lui délivre une obligation pour la même ſomme : mais s'il ne me l'a jamais remiſe, comme je l'ai invinciblement démontré, il eſt convaincu de deux friponneries énormes, dont la premiere eſt de me voler 133000 liv. en aſſurant fauſſement qu'il me les a payé ; & la ſeconde d'extorquer un billet de la même ſomme à un homme qui ne la lui doit pas.

C'eſt ainſi que Cadet gagne d'un ſeul coup 266000 liv. qui ne lui coûtent d'autres frais qu'un parjure & une vexation criante ; méthode, ſinon ingénieuſe, au moins très-abrégée de s'enrichir en peu de tems ; c'eſt que Cadet voyoit les choſes en grand, & que 133000 liv. n'étoient, ſelon lui, qu'un petit objet, qui n'auroit *pas fait grand tort au Roi, ſans l'augmentation qui en a été faite à Montreal*, (ce ſont ces paroles). Mais comment, & pourquoi a-t-elle été faite ? C'eſt à lui à nous développer ce myſtere. Quoiqu'il en ſoit de cette augmentation, il n'eſt perſonne, je crois qui ne ſoit ſcandaliſé de cette ſinguliere évaluation : 133000 liv. pris en eux mêmes, *ne font pas grand tort au Roi*. Ne ſeroit-ce point par les régles d'une dialectique ſi nouvelle, qu'il a conclu, que 133000 l. ne feroient pas grand bien à lui *Cadet*, ſi en me les volant, il ne ſe les faiſoit encore payer par un de ſes Commis, & ne trouvoit ainſi le ſecret

de les augmenter jusqu'à la concurrence de 266000 livres.

Je récapitule en peu de mots: Cadet m'accuse d'avoir reçu de sa part 133000 liv. je pourrois l'avouer, puisqu'il me les doit, & beaucoup plus; cependant je le nie, & il n'en apporte aucunes preuves.

Cadet dit, qu'il m'a payé ladite somme en 1759; & en 1759, j'ai toujours été dans les forêts, dans les Forts assiégés, & dans les prisons d'Angleterre, d'où je ne revins que le 24 Décembre, & ne parlai à Cadet ni à aucun de ses Commis qu'en Janvier 1760.

Cadet m'a payé 133000 liv. & n'en a point de quittance: Philippe me les a remises, & c'est Saint-Germain, personnage tout-à-fait étranger à cette affaire, qui lui a fait un billet de cette somme, que je suis supposé avoir touché; c'est-à-dire, que celui qui a reçu, n'a été obligé à donner aucune reconnoissance; & celui qui n'a pû, ni dû rien toucher; qui n'a pas même eu le maniment de la somme, a été forcé de s'en reconnoître le débiteur. Tissu extravagant de mensonges aussi indécens que ridicules, qui partage l'esprit entre la pitié & l'indignation, & qui force de conclure que si Cadet n'a pas mis plus de vûes ni de droiture dans sa gestion, que dans cette défense, ses erreurs de compte, doivent être bien multipliées, & sa fortune aussi énorme que suspecte.

SECOND CHEF D'ACCUSATION.

Il n'a pas été fourni par les Commis du Sr. Joncaire-Chabert la quantité de vivres que le Munitionnaire Général a payé.

Pour mieux faire entendre sur quoi roule l'accusation & la réponse; je vais exposer briévement la cause & la nature des relations que j'ai été forcé d'avoir avec Cadet. J'avois été obligé, comme je l'ai dit, par des ordres supérieurs de me charger du Fort du Portage, & du transport des munitions que le Roi faisoit passer dans les différens Forts. Pour

celles du Munitionnaire général, je ne voulois point m'en mêler; mais M. Bigot m'en pria vivement, & me promit que je ferois payé par le Roi pour le transport de ces fournitures, que le Munitionnaire général rembourseroit à Sa Majesté; je n'eus pas le mérite de déférer à la demande & à la recommandation de M. l'Intendant du Canada, puisque M. de Vaudreuil me donna des ordres si positifs, & même si menaçans, qu'il fallut bien encore plier sous cette autorité absolue, & me charger de l'entreprise dont je parle, les lettres de ces deux Messieurs sont piéces du Procès.

Cadette devenu Munitionnaire général du Canada, étoit obligé d'approvisionner les différens Forts de la Colonie: cette entreprise importante exigeoit nécessairement une correspondance générale, un détail infini, & des dépenses immenses; elle demandoit des soins & de l'activité, une prévoyance réflechie, des combinaisons bien calculées, de vastes magasins & des entrepôts abondans; en un mot il falloit faire des achats continuels & prodigieux en provisions de toute espece, & conduire à leur destination cette collection énorme de denrées, qui des magasins généraux de Quebec & de Montreal, se versoient dans les magasins particuliers de la Colonie.

Mais l'abondance des subsistances ne répondit pas longtems au besoin pressé. La multitude des Convois enleva bientôt l'Artisan à son travail, & le Marchand à son négoce; les maladies, les succès, nos victoires même devinrent funestes à nos troupes, & diminuerent insensiblement le nombre des combattans. Pour les remplacer, la nécessité fit arracher alors le Laboureur de sa charrue, laissa les terres incultes, souvent aussi l'espérance d'une moisson certaine & abondante, pour voler à l'ennemi, parce que dans ce pays, tout homme est soldat lorsqu'il s'agit de la défense de la Patrie; ainsi les fléaux de la guerre, la dépopulation des campagnes, & d'autres événemens malheureux, mirent bientôt la famine dans tout le pays, soit par la consommation étonnante, soit par la rareté excessive des denrées, soit par le défaut ou la perte des Cultivateurs, soit enfin par la prise de nos Vaisseaux.

En effet, jamais on n'a vû la chérté des vivres si exhorbitante. Pour certifier l'exactitude & la vérité de ces faits; l'on peut consulter tous ceux qui, de retour du Canada, après avoir été les Défenseurs généreux de cette Colonie, & les Témoins oculaires de sa perte, ont participé eux-mêmes à ses calamités.

Ce fut dans ces circonstances critiques que M. de Vaudreuil me dit qu'il falloit acheter des Sauvages, leurs denrées, à quoi ils consentiroient volontiers, puisqu'ils étoient toujours en guerre. Cadette étant entré chez lui pendant cet entretien : *arrangez-vous*, dit-il, *avec ce Mo*[illegible] & me quitta aussi-tôt. L'ordre étoit précis; d'ailleurs, le [illegible]en de la Colonie & le soin de mon propre avancement, ne me permettoient pas de reculer. Je fis donc un traité avec Cadette, par lequel je m'engageai à lui fournir des vivres & autres denrées, à un prix très-modique; le marché est joint au procès : qu'on y jette un coup d'œil, on verra que je faisois les fournitures de ces denrées à six fois meilleur marché, qu'on ne les vendoit pour lors en Canada; preuve bien claire, que je n'avois d'autres vues que le bien de la Colonie.

J'ai déjà observé que la nature de mes emplois & les termes de mes instructions, m'obligeoient à être presque toujours hors de mon fort; c'est pourquoi j'établis pour la distribution de ces vivres, des Commis qui achetoient les denrées en mon nom, & les livroient à ceux de Cadette, moyennant un reçu qu'ils entiroient; les reçus, ou certificats, étoient envoyés à Pénisseau ou autres Commis du Munitionnaire Général, qui, après les avoir vérifiés, en ordonnoit le payement. Tel étoit l'accord passé entre Cadette & moi; aujourd'hui, il prétend qu'il y a eu de la malversation sur cet article, & qu'il n'a pas été fourni autant de vivres qu'il en a payé.

RÉPONSE.

Il y a eu de la malversation, dit Cadette. 1°. Pourquoi donc ne m'en a-t-il jamais porté de plaintes en Canada? N'a-t-il commencé à s'en appercevoir qu'en France? Le poid de mon

autorité le contraignoit-il à gémir en ſecret de mes injuſtices, & ma faveur lui a-t-elle fermé la bouche en Amérique. Mais il ſçait lui-même qu'il étoit plus ſoutenu que moi, & qu'il pouvoit, non-ſeulement tout dire, mais tout entreprendre : voici le vrai nœud de la queſtion.

Il n'étoit pas aiſé d'accréditer ſur les lieux, l'impoſture qu'il débite ici ; mes Commis inſtruits, lui auroient démontré la friponnerie des ſiens ; mais ils ſont abſens ; il n'a en tête qu'un militaire trop occupé pendant toute ſa vie de guerres, de courſes & de traités avec les Sauvages, pour s'être mis au fait des détails de négoce & de finance : d'ailleurs, il falloit faire diſparoître les lacunes de ſes comptes, en ſe déchargeant d'une partie de ſes prévarications ſur un homme qu'il croyoit peu propre à démaſquer ſes artifices, & dont certainement il en prévoyoit pas le retour en Europe.

2°. Pourquoi a-t-il payé ces certificats, s'il étoit ſûr qu'ils énonçoient une plus grande quantité de vivres qu'on ne lui en a fourni : perſonne n'étoit en état de le contraindre à conniver à des fraudes qui lui euſſent été diſpendieuſes.

3°. Quelle preuve donne-t-il de cette malverſation ? La dépoſition de Péniſſeau, qui lui a dit qu'on ne pouvoit fournir dans mon Fort que pour 60000 liv. de vivres ; on peut voir dans la ſuite de ce Mémoire, combien l'autorité d'un homme auſſi irréprochable que Péniſſeau mérite d'égards & de reſpect ; mais Cadette auroit-il donc oublié que ce Commis n'alloit dans les Forts que pour augmenter les fournitures du Munitionnaire, & diminuer celles du Roi ; que ſon paſſage par les différens poſtes étoit trop rapide, pour qu'il pût s'inſtruire de la quantité de vivres & de denrées qui s'y fourniſſoient, ſur-tout ayant un autre objet dans ces ſortes de viſites, qui étoit d'extorquer des ſignatures à force d'argent, comme il en eſt convenu lui-même. Pour moi, qui viſitois ces Forts plus ſouvent, & qui y ſéjournois plus long-tems : j'avoue que j'ignore la quantité préciſe de vivres qu'on y débitoit ; je ſçais cependant que les fournitures pouvoient monter à plus de 200000 liv. par an, parce que mon nom & mon crédit, m'en procuroient de toute part, & mê-

me de chez l'ennemi, par l'entremiſe des Sauvages.

4°. Comment cette prétendue malverſation a-t-elle pû avoir lieu? Mes Commis ne faiſoient que livrer les vivres; ceux de Cadette donnoient les certificats; ils n'ont donc pû être trompés, qu'autant qu'ils l'ont bien voulu, c'eſt-à-dire, qu'autant qu'il y aura eu une colluſion entre les premiers & les ſeconds; en ce cas, c'eſt une manœuvre de Commis, dont je ne puis être reſponſable; moi, qui ne réſidois preſque point dans le Fort. Mais ce ſyſtême eſt entierement dénué de vraiſemblance. En effet, Cadette qui choiſiſſoit ſes Commis, en devoit être ſûr; de plus, ſi les miens s'étoient entendus avec eux pour malverſer, ç'eût été pour leur profit, & non pour le mien; il ſeroit donc faux que j'euſſe profité de la malverſation, comme le prétend Cadette. Mais cette ſuppoſition, même d'infidélité, de la part de mes Commis, eſt détruite par un fait ſans réplique. Ils ſont tous ruinés, au lieu que ceux de Cadette qui ont commencé avec rien, ſe ſont tous prodigieuſement enrichis: je n'avance rien qui ne ſoit d'une notoriété publique dans la Colonie. Enfin, Colonge, mon premier Commis, loin de s'être concerté avec Péniſſeau, eſt devenu ſon ennemi déclaré, parce qu'il a été le premier à s'appercevoir de ſa mauvaiſe foi, & à manifeſter des ſoupçons qui ne ſe vérifient que trop aujourd'hui ſur la droiture & la probité de Péniſſeau.

Je reprens, & je dis à Cadette, vous vous plaignez qu'on ne vous a pas fourni la quantité de vivres que vous avez payé, & quand vous pouviez arrêter ce prétendu déſordre, vous ne m'en avez jamais parlé; donc cette ſeconde accuſation eſt un ſecond menſonge. On a porté ſur les certificats, des fournitures qu'on ne vous a pas faites, & vous les avez payé ſans difficulté: vous les jugiez donc véritables. Il eſt donc faux qu'ils excédaſſent la ſomme des fournitures qu'on vous a faites. Vous intentez une accuſation odieuſe de malverſation contre un homme dont vous avez toujours dû reſpecter la probité, même lorſque vous abuſiez de ſa bonne foi, & vous n'avez d'autres garans du fait, que l'eſtimation arbitraire d'un Commis, également deshono-

ré pas vos malversations dont il est complice, & par les siennes dont il est convenue. Vous n'êtes donc qu'un calomniateur.

Vos Commis seuls, délivroient des reçus, & les vérifioient quand ils leur étoient renvoyés : c'est donc ou à vous ou à eux, ou à vous tous conjointement à répondre de la malversation. Vous êtes donc une espece de furieux qui ne vous armez de mensonges & d'impostures, que pour vous blesser de vos propres armes. Quand mes Commis eussent été du complot; moi, que le service appelloit sans cesse hors du Fort, je n'en puis, ni n'en dois répondre: vous joignez donc l'inconséquence à l'audace, en m'accusant. Mes Commis ont tout perdus comme moi; les vôtres regorgent de biens comme vous; (proportion gardée du grand * au petit). Vous avez donc perdu, non-seulement toute pudeur; mais encore, jusqu'aux premieres lueurs du bon sens, lorsque vous osez vous plaindre des dommages qu'ils vous ont causé. Colonge a soupçonné les intrigues & les traits odieux de votre Commis Pénisseau; c'est donc un nouveau motif de vous imposer silence sur cette affaire; par conséquent, tout décele dans cette seconde accusation, comme dans la premiere, la duplicité, la noirceur, la légéreté, le défaut de jugement, je dirois volontiers l'aliénation d'esprit de mon accusateur. On ne se porte pas cependant, de gayeté de cœur, à former & soutenir des imputations aussi odieuses, que destituées de fondement, sans un grand intérêt, le voici; il nous dévoilera ce mystére d'iniquité.

Cadet est convenu qu'on augmentoit à Montreal tous les états des vivres & fournitures; Pénisseau alloit dans les Forts pour les enfler de son côté; voilà donc deux augmentations frauduleuses qui faisoient monter l'état des vivres & denrées à une quantité exhorbitante: est-il étonnant qu'à la vue du compte simulé que Pénisseau prétend m'avoir rendu, je me sois récrié sur l'immensité des sommes auxquelles se montoit la totalité des fournitures représenté dans ce faux arrêté de compte.

Depuis cette découverte, je ne suis plus si surpris des sommes excessives auxquelles Pénisseau a fait monter les fourni-

(*) Cadet a été Garçon Boucher avant de devenir Munitionnaire Général de la Nouvelle France.

tures des vivres portées sur son faux arrêté de compte. Ses délais éternels & son évasion furtive & précipitée, pour éviter de m'en rendre un véritable, s'expliquent tout aussi naturellement par ce système effrayant de malversation, dont les yeux éclairés de la justice ont percé l'obscurité.

TROISIEME CHEF D'ACCUSATION.

Cadet a déposé avoir abandonné la société qu'il avoit fait avec moi, pour l'approvisionnement des différens Forts, parce qu'il y avoit eu des malversations dans cette partie.

J'ai déjà dit dans la partie historique de ce Mémoire, comment & pour quelle raison M. de Vaudreuil me détermina malgré mes répugnances les plus marquées, à entreprendre à mes frais, l'approvisionnement de quantité de postes, où il étoit nécessaire que les Sauvages trouvassent toutes les marchandises & denrées dont ils auroient besoin, & que ce Gouverneur me donna parole en même-tems, que si mes magasins venoient à être pillés par les Anglois ou les Sauvages, *les pertes seroient sur le compte du Roi*, pour le service de qui j'allois faire les avances. Elles étoient trop fortes pour que ma fortune seule y pût suffire. Je me vis donc forcé de faire avec Cadet, un traité par lequel il s'engageoit de son côté à me fournir à Montréal les marchandises de France, au prix courant en France même, & moi je m'engageois réciproquement à partager avec lui les profits provenans de la société. Mon amour propre fut sacrifié, je l'avoue, dans une pareille association; mais il le fut au bien de l'Etat, à qui j'avois fais bien d'autres sacrifices, en me chargeant de l'entreprise même qui ne pouvoit s'exécuter, sans cette association.

J'employai d'abord tout mon argent comptant à l'achat des marchandises nécessaires & je pris ensuite les autres à crédit, * j'en répondis, & je partis pour approvisionner les

* J'en pris chez le sieur Dautrive, mon beau-frere, pour 58000 liv. chez le sieur de Montigny, pour 15000 liv. chez le sieur Marin, pour 25000 liv. chez le sieur Magnan, pour 32000 liv. chez le sieur Godbeuf, pour 19000 liv. &c. & j'écrivis dans tous les postes, pour acheter les denrées & effets nécessaires pour ces approvisionnemens.

postes

poſtes. Jnſque-là, Cadet n'entroit pour rien dans les frais; & il n'y contribua pas davantage dans la ſuite. Il me laiſſa tout l'embarras de me procurer des marchandiſes ſans m'en envoyer aucunes de France, comme il étoit ſtipulé qu'il le feroit, & au prix courant en France même : il manquoit donc à la condition eſſentielle du traité, & n'en avoit pas moins de part au profit; c'étoit un double gain qui ne lui avoit coûté que ſa ſignature. Cet homme aimoit les profits aiſés, comme on peut voir; il me laiſſa toujours l'embarras d'acheter des marchandiſes de tous côtés, pour renouveller mes magazins, qui ſont devenu la proye des ennemis auſſi bien que moi. Voilà le fait : aujourd'hui Cadet affirme qu'il a quitté cette ſociété, parce qu'il y a eu des malverſations.

RÉPONSE.

Cet homme s'eſt mis apparemment dans l'eſprit, qu'il étoit doué de l'heureux privilége de pouvoir être toujours cru ſur ſa parole, & de la faire paſſer pour une démonſtration de ce qu'il avance; car il n'en fournit point d'autre; il ne ſçait donc pas que la juſtice n'a jamais accordé une ſemblable prérogative, & que dans la ſociété même, elle ne peut être que le fruit d'une réputation de probité ſans tache, qui s'acquiert elle-même par des voyes qu'il ignore, ou qu'il a peu ſuivi juſqu'ici. Me forcera-t-il en répétant ſes allégations frivoles, de lui répéter de mon côté ce que je lui ai déjà dit; pourquoi n'avez-vous point fait mention en Canada de ces malverſations ? Mes Commis étoient préſens, ils ſe ſeroient juſtifiés, ou je ſerois devenu leur Partie. Et quand il auroit cru appercevoir ces malverſations prétendues; auroit-il ſuffit de le dire, pour rompre la ſociété; n'y avoit-il pas là, comme ici, une juſtice réglée; il devoit m'y citer, produire la preuve de malverſation, faire caſſer le marché, & demander des dommages & intérêts. La route étoit toute tracée & facile à ſuivre, pour un homme qui auroit eu des griefs réels. Rien de tout cela n'a été fait en Canada, on ne m'a pas mê-

me porté la plainte la plus légére. Je veux cependant que Cadet eût pû renoncer à la société sans aucune formalité; il ne devoit donc pas en partager les profits, & néanmoins, il a reçu vingt paquets de pelleteries, provenans de la vente d'une partie des marchandises : tant qu'il voyoit un gain présent, l'idée de la malversation ne lui venoit pas même à l'esprit : lorsque les événemens de la guerre ont fait craindre que les pertes n'excédassent les profits : il m'a offert 10000 liv. pour me faire agréer sa renonciation à la société; mais s'avise-t-on d'offrir de l'argent, quand on se croît lézé, & conséquemment dans le droit de répéter des indemnités : allons au vrai; tous les effets furent pillés par l'ennemis, la société s'est trouvé endettée, il falloit qu'il supportât la moitié de la perte, & comme la mienne étoit de plus de 100000 liv., & que M. le Gouverneur ne m'indemnisoit pas ainsi qu'il me l'avoit promis, notre habile Calculateur, à qui il n'échappe, comme on a vu, des erreurs de compte qu'à son avantage, m'a offert 10000 liv. pour la résiliation du traité. Il a bien supputé; car il gagnoit au moins, 90000 livres par ce sacrifice.

Justement indigné de ce dernier trait, qui me découvroit trop tard le fond d'une ame intéressée & sans honneur; je le quittai sans lui répondre, fis enlever de chez lui & vendre sur le champ, les pelleteries qu'il avoit déjà reçues pour payer des-à-comptes aux Créanciers de la société, me réservant les voyes de droit, pour le forcer à remplir ses engagemens.

Mais pour finir un article déjà trop long, je dis en deux mots Quand il seroit aussi vrai qu'il est faux, que Cadet eût été lézé dans cette société, quand il seroit démontré qu'il y a eu des malversations, devroit-il être reçu aujourd'hui à m'objecter ce grief? Non. Pourquoi? parce que c'est ici un traité de Particulier à Particulier, qui n'a rien de relatif aux affaires du Roi, objet unique de la procédure actuelle. Le tems pourra venir, où il me sera permis d'agiter cette question juridiquement; je n'attendrai pas alors que Cadet me

pourſuive en dédommagement de ſes pertes chimériques, dans une ſociété où il n'a eu d'autre part que de prendre des engagemens, qu'il n'a pas même commencé à remplir. Je ſerai le premier à lui demander des réparations, d'abord de ſes imputations flétriſſantes; car nous avons une méthode différente, & je commence toujours par l'article de l'honneur. En ſecond lieu, des indemnités proportionnées à la léſion exhorbitante & démontrée, que m'a fait ſouffrir ſon manque de foi.

La juſtice prononcera ſur nos prétentions reſpectives; mais juſques-là il ſera toujours vrai que Cadet fait éclater l'audace la plus répréhenſible, en ſe plaignant de malverſations qu'il ne peut prouver; & qu'en s'arrogeant le droit de rompre, par le ſeul changement de ſa volonté, un acte de ſociété, paſſé par devant Notaire; il méconnoît toutes les notions du commerce, rompt tous les liens de la bonne foi, & foule aux pieds toutes les loix qui ſervent de baſe, de régle & de garantie aux traités que les Hommes font, ou peuvent faire entre eux.

Je vais examiner maintenant ſi les délations de Peniſſeau, ſont mieux fondées que celles de Cadet.

DÉPOSITIONS DE PÉNISSEAU.

PREMIER FAIT.

Péniſſeau prétend m'avoir donné 80000 *livres.*

Péniſſeau a dit qu'il m'avoit remis une ſomme de 80000 liv., il m'accuſe en outre, d'avoir ſigné: 1°. des états de vivres & denrées fournis au Roi par Cadet: états qui avoient été enflés par ſes ordres. 2°. Un inventaire des effets du Roi contenus dans le Fort de Niagara, & que Péniſſeau avoit refait & diminué. 3°. D'avoir biffé ma premiére ſignature, miſe au bas dudit inventaire dreſſé antérieurement ſous mes yeux, avec fidélité & exactitude; enfin, il produit un compte général qu'il prétend m'avoir rendu, & l'affirme véritable; quoiqu'en effet, il ne m'en ait jamais rendu aucun.

RÉPONSE.

Je répons d'abord au premier fait de Péniſſeau, en le niant ſimplement : mais je ne me borne pas à nier comme lui à affirmer. Je fais plus ; j'en démontre en deux mots la fauſſeté. Quand m'a-t-il remis cette ſomme ? Il aſſure que c'eſt en 1758 ; c'eſt un cruel embarras que d'avoir tant d'impoſtures à ſoutenir à la fois. La juſtice veut que les griefs allégués devant elle, ſoient circonſtanciés & prouvés ; mais l'impoſture ne peut trouver de circonſtances que dans l'imagination : & ſi malheureuſement elles ſont contredites par des faits conſtans, le ſyſtême du Fourbe eſt dévoilé : la vérité triomphe & ſon aggreſſeur confus n'a que la honte pour partage. Tout bien apprécié, il eut plus gagné à être honnête homme, s'il avoit eu le courage de faire & de ſoutenir cet effort. Péniſſeau doit ſentir la juſteſſe de cette réflexion, peut-être bien nouvelle pour lui ; il a eu l'improbité d'avancer qu'il m'avoit remis 80000 liv. que je n'ai jamais reçu ; mais il n'a pas eu la préſence d'eſprit de ſe rappeller, que je ne mis le pied dans aucune ville de la Colonie dans le cours de cette année. Je demandai, il eſt vrai, la permiſſion de deſcendre à Montreal : & par malheur pour Péniſſeau, je ne l'obtins pas : ainſi je reſtai toute cette année dans mon Fort ou avec les Sauvages. Il a ſenti que la difficulté étoit ſans réponſe, & quoiqu'il n'ait pas eu le courage & la droiture de ſe rétracter formellement : l'évidence du fait l'a tellement ſubjugué, qu'il s'eſt offert à me payer les 80000 liv. ſi je perſiſtois à nier que je les euſſent reçu. Or, une telle déclaration dans la bouche d'un homme de ce caractere, prouve invinciblement qu'il n'a rien à répondre. Je n'ajouterai donc rien moi-même à ce mot de réfutation, & j'abandonnerai mon Accuſateur du moins ſur cet article, aux réflexions que fait naître une imputation auſſi légérement hazardée que facilement détruite. Paſſons aux griefs ſuivans. Ces trois griefs ſont, la ſignature des états enflés ; celle de l'inventaire des effets du Roi diminué, & la rature de mon nom mis au bas de l'inventaire, lorſqu'il fut exactement dreſſé.

On ne me ſuivroit pas aiſément dans la diſcuſſion où je

vais entrer, si je ne faisois un précis des événemens, des manœuvre & des circonstance qui ont trait à ces états & inventaire, au lieu que cette narration succinte répandra tout le jour nécessaire sur les accusations & les réponses.

Cadet, Munitionnaire général, prit sur son compte tous les vivres & approvisionnemens appartenans au Roi, qui se trouvoient dans les différens Forts de la Colonie. A cette occasion, il y eut des ordres pour dresser dans chaque Fort un inventaire des effets du Roi. J'eu commission de vérifier celui du Fort de Niagara. On le dressa avec la plus grande exactitude, & je le signai. Mais à quelque tems de-là, il prit à Cadet & à ses Commis, des remords d'une autre espece que ceux qu'ils éprouvent aujourd'hui; ils se reprochérent vivement d'avoir tenu au Roi si bon compte de ses effets, quoiqu'ils leur eussent été cédés, la plûpart à très-bas prix. Leur conscience ne leur donna point de repos qu'ils n'eussent réformé ces inventaires, jusqu'à les diminuer, au moins de moitié, pour se mieux assurer que le Roi n'avoit rien à eux.

Mais comme ils ne craignoient pas également d'avoir rien à Sa Majesté, ils conclurent en même-tems, à enfler les états des fournitures que le Munitionnaire faisoit dans les différens postes; ces deux faits résultent de la déposition de Pénisseau.

L'exécution de ce projet étoit bien délicate; on avoit dans chaque Fort des doubles des inventaires & états qui étoient entre les mains du Munitionnaire; ainsi la manœuvre ne pouvoit réussir que par la complicité ou la surprise des Commandans de chaque Fort, dont la signature étoit nécessaire pour revêtir les nouveaux états & inventaires des formalités requises.

On espéroit obtenir ces signatures à prix d'argent: Pénisseau s'étoit muni d'une somme destinée à cet usage, selon sa propre déposition. Avant que je lui fusse confronté, (1) il eut l'effronterie d'avancer qu'il avoit mis ces moyens en œuvre, pour me faire signer; il n'a pas osé me soutenir en face cette calomnie; il s'est retracté, & est même convenu, non-seule-

(1) Penisseau avoit déclaré qu'il avoit donné de l'argent à tous les Commandans des différents Forts, excepté à celui de la Presqu'isle. Ainsi j'étois enveloppé dans cette injurieuse déposition.

ment que je n'avois jamais reçu d'argent de lui pour cette ſignature, mais qu'il n'auroit pas même eu la hardieſſe de m'en offrir, (aveu qu'il importe de retenir;) il prit donc un autre biais pour me mener à ſes fins.

Peu après ſon arrivée dans mon Fort, j'y revins moi-même & j'y paſſai deux jours à donner des ordres pour accélerer le portage en mon abſence. Pendant tout ce tems, il ne me parla d'aucune affaire; mais quand il me vit au moment de mon départ, il vint me prier de demeurer encore quelque tems pour examiner les états des fournitures de Cadet, & pour les ſigner; vous me demandez une choſe impoſſible, lui répartis-je auſſi-tôt; j'ai 300 lieues à faire pour joindre M. de Lévi, il faut que je recueille, en chemin faiſant, les Guerriers de pluſieurs Nations, & je n'ai pas un moment à perdre. Comme il inſiſtoit, je lui dis qu'il importoit peu qu'il fût trois mois plutôt ou plus tard à Montréal, au lieu qu'il ne m'étoit pas permis d'uſer des moindres délais dans une expédition dont dépendoit en partie, le ſalut de la Colonie. Il ſe retira aſſez mécontent; peu après, je ſortis du Fort pour me mettre en marche avec trente Sauvages, qui formoient toute mon eſcorte. A ce moment, il courut après moi avec le Garde Magaſin du Roi & deux autres Commis de Cadet, renouvella ſes inſtances, & m'affirma avec ferment que leurs états étoient très-fidels. Je renouvellai mes refus, & voulus pourſuivre mon chemin, en lui déclarant que je ne ſignerois point ce que je n'avois pas vérifié, je leur ajoutai que mon frere qui avoit commandé l'hyver dans le Fort en mon abſence, les viſeroit & ſigneroit, s'ils étoient en ordre, que je comptois le voir, & lui recommanderois de leur faire ce plaiſir dès qu'il ſeroit de retour. Eh! Monſieur, me dit Péniſſeau, vous nous renvoyés pour une affaire qui preſſe, à M. votre frere, qui eſt à 200 lieues d'ici parmi les Sauvages, & qui ne reviendra pas, non plus que vous, avant l'hyver: n'êtes-vous pas le Commandant de la place? Pourquoi nous adreſſer à un autre?

Là-deſſus, les proteſtations recommencérent; jamais on n'aſſura une impoſture avec plus de ſermens & un plus grand

air de vérité; ils prenoient ſur eux, diſoient-ils, toutes les infidélités deſdits états, & s'en déclaroient ſeuls reſponſables. Je ne me rendis pas encore. Alors, Péniſſeau en bon Comédien, joua l'homme déſeſpéré, & me déclara que je répondrois des ſuites; que Cadet qui avoit fait au Roi des avances énormes, ne pouvoit continuer de fournir les poſtes, ſi par des difficultés à contre-tems, je ſuſpendois les payemens qu'il attendoit; qu'il ſeroit réduit à tout quitter, & qu'on m'imputeroit à juſte titre, la confuſion & le bouleverſement de la Colonie; effets néceſſaires de la ceſſation des fournitures de vivres.

Une ame ſimple & droite ne perce pas aiſément dans les replis d'une ame double; les dehors me trompérent, je les croyois tous honnêtes gens, juſqu'à Péniſſeau même qui ne s'étoit pas encore démaſqué à mes yeux. Je craignis de les pouſſer à bout par trop de délicateſſe, & d'être enſuite regardé comme l'auteur du déſordre qu'ils pouvoient cauſer dans la Colonie, par la réſolution déſeſperée qu'ils menaçoient de prendre. Le Garde Magaſin du Roi, ſpécialement chargé de ce qui ſe reçoit & ſe délivre pour le Roi dans ſon poſte, me garantiſſoit comme les autres, la fidélité de ces états, qu'il avoit déjà ſigné. Je me réſolus donc enfin à les ſigner, après les avoir averti que je ne le faiſois uniquement que pour leur ôter tout prétexte d'interrompre le ſervice, & que je me déchargeois entiérement ſur eux de toutes les infidélités qui pourroient s'y trouver, à quoi ils acquieſcérent. Ils me préſentérent enſuite leſdits états vrais ou prétendus, du moins le premier cahier portoit ce titre : les deux autres étoient ſuppoſés des doubles de celui-là, parce que c'étoit l'uſage d'en remettre un au Gouverneur, & un autre à l'Intendant de la Colonie. Ces deux derniers étoient couverts chacun d'une feuille de papier blanc. J'étois preſſé de joindre mes Sauvages qui s'impatientoient, ils l'étoient plus encore, comme je l'ai reconnu trop tard, d'avoir ma ſignature: ainſi ils m'ouvroient avec autant d'adreſſe que de célérité chaque cahier à la derniére page, pour que je miſſe mon nom

au bas, (1) ce que je fis, & je pourſuivis auſſi-tôt ma route.

Ce ſont là les ſeuls états des Commis de Cadet que j'aye jamais ſigné. Si le nouvel inventaire fabriqué par Péniſſeau, au détriment du Roi, a été gliſſé parmi les états ſur le pied d'un double deſdits états; j'ai pû le ſigner alors par ſurpriſe, non autrement; mais il eſt faux que je l'aye ſigné chez moi; comme l'a avancé Péniſſeau. Il eſt également faux que j'aye biffé ma premiére ſignature : je ſuis ſûr de n'avoir jamais effacé ce que j'ai ſigné; il eſt même faux qu'on m'ait jamais repréſenté l'ancien inventaire, pour m'engager à raturer mon ſeing. Ce ſont-là les dire d'un Calomniateur qui ne prouve pas, & par conſéquent, ils ſont ſuffiſamment détruits par le démenti formel d'un homme d'honneur. Si on veut me communiquer ces piéces, en cas qu'elles exiſtent, & me donner des Experts, je me flatte de conſtater juridiquement que la rature de mon nom & la nouvelle ſignature, ſi elle ſe trouve au bas du premier inventaire, ont été contrefaites, à moins qu'il n'ait profité des blancs ſeings que j'avois laiſſé à ma femme, & qu'elle avoit remis entre les mains de Péniſſeau, qui ne m'a jamais rendu compte de l'emploi qu'il en a fait, & qui m'autoriſe évidemment par-là, à le ſoupçonner, à l'accuſer même de les avoir fait ſervir à pallier ſes malverſations; car les Commandans ont ordre dans ce pays, lorſqu'ils ſont des voyages de long-cours, de laiſſer à leurs parens ou leurs Commis des blancs ſignés, pour faciliter l'expédition des affaires courantes, qui eſt & doit être très-rapide en ce pays, à cauſe de la multiplicité des objets & de l'étendue de la Colonie. Il réſulte de cet expoſé. 1°. que ma conduite eſt nette & ſans tache ſur l'article des ſignatures. 2°. Qu'elle n'eſt pas même indiſcrette & imprudente, com-

(1) Les Commis vouloient qu'on laiſſât toujours un grand eſpace de papier blanc entre la ligne de leurs états & la ſignature; la raiſon qu'ils nous en apportoient, étoit que le Gouverneur général, l'Intendant & le Commiſſaire, devoient mettre leurs noms avec leurs titres dans cet eſpace. Nous autres Officiers, nous les croyions bonnement ſur leur parole, & ce n'eſt que depuis ma détention que j'ai découvert qu'ils avoient imaginé. Cette rubrique, pour enfler encore les comptes & états, même après les ſignatures des Commandans,

me

me elle pourroit paroître aux personnes peu instruites des affaires de la Colonie. Elle est nette & sans tache, s'il n'y a pas l'ombre de collusion entre moi & ces coupables fabricateurs d'états & d'inventaires : or, il n'y a pas en effet l'ombre de collusion entre nous ; aucun intérêt particulier ne m'engageoit à cette honteuse connivence, puisqu'on ne m'a pas même fait d'offres ; on ne me soupçonnera pas non plus d'avoir sacrifié mon devoir & mon honneur pour faciliter des gains illicites à ces sortes de gens avec qui je n'étois lié ni par le sang, ni par l'estime, ni par l'amitié, ni par aucune espece d'accord. Il est donc hors de toute vraisemblance que j'aye trempé dans leurs complots. Un honnête homme se deshonorera-t-il gratuitement, un scélérat ne le feroit pas ? Mais il y a plus (il est prouvé par l'aveu même de Penisseau : car il ne ment pas toujours) qu'il n'a pas essayé de me corrompre, qu'il s'est même bien donné de garde de me toucher un seul mot de la friponnerie qui l'amenoit dans mon Fort, & qu'il lui étoit défendu de m'en parler. Donc il est d'une évidence de droit & de fait que je suis exempt de toute collusion avec Pénisseau ; ma signature n'est donc pas criminelle.

Mais on me dira, qu'elle est imprudente ; & on fera valoir les raisons même qui me l'ont fait refuser d'abord. On ne signe que ce qu'on connoît. Je réponds à cette maxime générale ; on ne juge que de ce qu'on sçait à fond, que l'on ait la complaisance de m'écouter & on jugera.

Penisseau & ses complices m'assurent que le Munitionnaire va renoncer aux fournitures des Postes, si je contribue à retarder le remboursement de ses avances, & m'annoncent qu'ils m'imputeront les suites fâcheuses de la cessation ou interruption du service. Cette considération méritoit bien l'attention d'un homme sage ; mais, dira-t-on, c'étoit une feinte : pouvois-je le sçavoir? étois-je à porté d'éclaircir les démarches, & de découvrir les souterrains de ces imposteurs. Quiconque a jetté un coup-d'œil sur le cours de ma vie, conçoit aisément qu'il leur devoit être facile de me tromper. J'agissois donc prudemment en parant à un inconvénient funeste à la Colonie, s'il se fût réalisé. Voyons si je devois craindre

des effets plus fâcheux de ma ſignature, que de mon refus.

La régle conſtante qui ſe ſuivoit en Canada dans l'administration des vivres, étoit que tous les comptes & états des Munitionnaires & de leurs Commis, fuſſent examinés & vérifiés ſur les ordres du Gouverneur général, de l'Intendant & Commiſſaire Ordonnateur; par conſéquent, s'il ſe trouvoit ſur ces états plus de fournitures qu'il n'en étoit ordonné, cet excédent étoit retranché, & le Munitionnaire, ou ſes Commis, reſponſables aux Supérieurs. Il n'y avoit donc point de ſignature de Commandant (1) qui pût ſuppléer ou excuſer le défaut de cette évaluation fixe & préciſe. Je pourrois donc en conclure que ma ſignature ne mettoit point les états que je ſignois à l'abri des recherches, ni conſéquemment de la cenſure & de la reforme, s'ils la méritoient; donc en ſignant les états, je ne devois apporter aucun dommage aux Finances du Roi, & en ne les ſignant pas, j'expoſois la Nouvelle-France aux inconvéniens les plus fâcheux, & moi-même à des reproches, à des déſagrémens réels, à la diſgrace de mes Supérieurs. Donc je ſuivois la régle de la prudence qui preſcrit de ſe relâcher quelquefois d'une rigueur trop littérale, ſur-tout lorſqu'il y a beaucoup à craindre en s'y aſtreignant, & rien à riſquer en ne s'y aſtreignant pas. Donc ma conduite n'a été ni coupable, ni même indiſcrette. A quoi aboutit par conſéquent le premier reproche de Peniſſeau? à découvrir les manéges honteux, les lâches parjures, les baſſes ſupercheries qu'entaſſoient ces ames proſtituées à l'intérêt, pour piller leur Prince & ſurpendre la candeur d'un Officier qui jugeoit des autres par lui-même. Peniſſeau court donc, pour ainſi-dire, au-devant du déshonneur en cherchant à faire réjaillir ſur moi l'opprobre de ſes larcins, puiſque les diſcuſſions où il vient de m'entraîner, diſpoſent les eſprits à croire plus aiſément cette longue ſuite de fauſſetés & de tromperies que j'ai encore à lui reprocher dans l'article du compte qu'il prétend m'avoir rendu.

(1) Auſſi les Commandans eux-mêmes étoient ſi bien inſtruits de cet uſage, qu'ils ne ſe formaliſoient point de voir réduire ou réformer les comptes & états qu'ils avoient ſignés, comme il arrivoit aſſez ſouvent.

SECOND FAIT.

Compte que Penisseau prétend m'avoir rendu.

Penisseau me devoit un compte de l'argent que je lui avois envoyé, ainsi que des fournitures faites aux Commis de Cadet: j'ai fait d'inutiles efforts pour me le faire rendre en Canada, il m'a toujou:s amusé jusqu'à son évasion furtive de Montreal: aujourd'hui il prétend qu'il me l'a rendu. Je vais raconter, briévement, ce qui s'est passé entre nous à cet égard en Canada, puis examiner le compte en lui-même, & y faire remarquer les caracteres de suppositions manifestes, qui prouvent qu'il a été dressé après coup.

Le sieur Colonge mon premier Commis démêla à la lecture d'une lettre de Penisseau qu'il n'alloit pas droit, & qu'il ne cherchoit qu'à embrouiller les affaires, talent de malhonnête-homme qu'il posséde, comme on va le voir, dans un degré éminent.

Je ne crus pas alors devoir adopter légérement, ni cependant rejetter tout-à-fait les soupçons du sieur Colonge: je n'avois pas le loisir de me transporter à Montreal, & d'ailleurs le sieur Colonge, bien mieux instruit que moi du fond de ces affaires, étoit le seul en état d'éclaircir les manœuvres de Penisseau; je lui donnai donc une procuration en bonne forme pour me faire rendre un compte par ledit Penisseau; mais celui-ci méconnut, ou fit semblant de méconnoître ma procuration & mon Agent, avec qui il ne voulut nullement entrer en affaire: ce refus injuste étoit bien propre à confirmer les soupçons qui m'avoient été communiqués; mais les circonstances favorisoient Penisseau. Nous avions alors l'ennemi sur les bras; je venois de recevoir l'ordre de brûler mon Fort, & de me jetter dans Niagara, où nous fûmes assiégés & pris comme je l'ai dit; revenu au bout de 5 mois, des prisons d'Angleterre à Montreal; j'y acquis de nouvelles preuves de la mauvaise foi, & de la duplicité de Penisseau. Le bruit s'étoit répandu que les Anglois me feroient périr, ou du moins

ne consentiroient jamais à me relâcher: cette fausse nouvelle allarma quelques-uns de mes Créanciers qui assignerent ma femme; elle alla aussitôt trouver Penisseau pour lui demander s'il n'avoit pas des fonds à moi: il dit que non, & que je devois même à Cadet plus que je ne pourrois jamais lui payer.

Le mensonge étoit grossier: j'en fis à Penisseau les plus vifs reproches; il se défendit en disant qu'il n'avoit parlé ainsi, que pour empêcher les autres Créanciers de se joindre à ceux-ci, & d'accabler tous en même tems mon épouse de leurs demandes. Vous avez toujours très-mal fait, lui répondis-je, parce que vous avez donné atteinte à mon crédit, ou ce qui étoit encore pis, à ma réputation, en faisant croire que mes affaires étoient délabrées, ou bien que j'étois capable de cacher de l'argent pour frustrer mes Créanciers. Oublions, Monsieur, cette petite aventure, me dit-il: au reste, je vous garde du beau & du bon; donnez-moi donc votre compte, repris-je, aussitôt, & finissons ensemble. Il me promit que je l'aurois dans peu.

A quelques jours de là il m'apporta une liasse de certificats avec un bordereau, en me priant de faire examiner si toute cette opération étoit juste; il vint deux jours après reprendre le bordereau, dont il disoit avoir besoin, pour finir le compte; cependant quinze jours se passerent, & je n'entendis parler de rien. Las de ces délais affectés; je vais chez lui le prier de terminer; il me dit qu'il y travailloit, & que dans peu je serois content. J'y retournai plus de quarante fois, sans être plus avancé que la premiere: il promettoit toujours & ne finoissoit rien. Enfin prêt d'aller au siége de Quebec, j'insistai plus fortement, parce qu'incertain des événemens, je voulois laisser ma famille tranquille.

Il me donna des paroles à son ordinaire; de retour du siége, c'est-à-dire, au bout de quelques mois, je revins encore à la charge, & il m'assura que pour le coup il alloit finir; mais je reçus dans le même tems des ordres pour aller à différens Postes, ce qui me tint hors de Montreal jusqu'à sa prise. Ce fut alors que je voulus absolument avoir raison de cet homme.

Finiſſons donc, lui dis-je, je ſuis las d'être ballotté : il eſt tems, ou jamais d'arrêter mon compte ; tout le monde eſt ſur ſon départ pour la France, & je ne ſçais pas ſi j'obtiendrai la permiſſion de reſter ici encore quelque tems. Il convint que cela étoit juſte, & me dit que j'allois avoir un compte exact & bien net. En attendant, ajouta-t-il, voici une ſomme qui vous revient ; & il me remit 29000 liv. en papier, avec des billets pour 11000 liv. environ.

Pendant que je vérifiois la ſomme qu'il venoit de me remettre, il écrivit ſur le milieu d'une feuille pliée, quelques lignes, & me dit, ſignés au bas, Monſieur ; c'eſt le bordereau des Billets & Lettres de change que je viens de vous remettre. Je ſignai ſans me douter de la ſupercherie infâme qu'il me faiſoit.

Trois jours après cette belle opération, je retournai encore chez lui, pour lui dire que je voulois abſolument avoir mon compte : il étoit occupé avec pluſieurs Marchands ; il fit ſemblant de le chercher dans ces tiroirs, & n'y ayant rien trouvé, il me dit, en me montrant une valiſe pleine de papiers : Monſieur, on a mis votre compte la dedans, par inadvertance, dès que j'aurai fini avec ces Meſſieurs, je vais l'en faire tirer, & là-deſſus il me reconduiſit. Je l'attendis inutilement tout le jour. Le lendemain matin je pris avec moi le ſieur Colonge, & nous allâmes enſemble chez lui pour terminer ſous nos yeux cette affaire. Mais quelle fut ma ſurpriſe, lorſqu'on m'apprit qu'il s'étoit évadé de nuit pour revenir en France, & qu'il en avoit trompé bien d'autres. Tel fut le dénouement de la comédie que cet homme jouoit depuis ſi long-tems vis-à-vis de moi.

Il change de langage aujourd'hui, parce qu'il a changé d'intérêts. La derniere fois que je le vis en Amérique, il me diſoit : vous allez avoir votre compte ; & la premiere fois que je le revois en France, il me dit avec une hardieſſe égale à ſon improbité, je vous ai rendu votre compte, & je ne vous dois rien. Il m'a produit en effet le papier au bas duquel j'avois ſigné à Montreal ; c'étoit le bordereau des 40000 liv. qu'il m'avoit donné à compte en Billets, & en Lettres de change.

Aujourd'hui ce bordereau se trouve transformé en un compte définitif. Du moins, si ce n'est pas ce papier qu'il produit, ce ne peut être qu'un de mes blancs-seings qu'il aura rempli à sa fantaisie pour en faire un prétendu compte arrêté avec moi. Examinons à présent ce compte en lui-même, quoique je n'aye pu y jetter qu'un coup d'œil rapide, & qu'on ne m'ait pas donné le loisir de l'examiner à tête reposée, j'espere y montrer les traces les plus sensibles de l'imposture & de la supposition.

Si j'ai signé le compte que produit Penisseau, où c'est chez moi, comme il le dit, ou c'est chez lui. Je ne l'ai pas signé chez moi; car Penisseau n'y est venu que deux fois. La premiere pour m'apporter la liasse de certificats & le bordereau : la seconde, pour reprendre ledit bordereau. Chacune de ces deux fois, il me parla devant témoins, & ne resta pas un demi-quart-heure avec moi ; d'ailleurs il n'emporta le bordereau la seconde fois, que pour travailler à ce compte. Il n'étoit donc pas fait encore; je ne l'ai donc pas signé chez moi. Chez lui je n'aurois pu signer que la derniere fois que j'y allai, puisqu'il avoit toujours différé jusques-là, & cette fois, il me dit qu'il feroit tirer mon compte de la valise, & qu'il seroit bien juste & bien net. Le lendemain il avoit disparu, je n'ai donc point signé de compte ni chez lui, ni chez moi; je n'en ai donc point signé du tout. De plus, je ne pouvois arrêter ce compte par moi-même: cette opération supposoit une parfaite connoissance des affaires, que des ordres supérieurs, m'avoient obligé d'avoir avec Cadette & Penisseau. Or, je l'ai dit, je ne pouvois les faire en personne, j'en avois d'autres plus relatives à ma profession, plus essentielles au service, & dont je ne pouvois confier l'exécution à qui que ce fut: aussi M. le Gouverneur m'avoit-il dit d'établir des Commis pour les approvisionnemens que j'avois entrepris, & l'exécution du marché qu'il m'avoit fait conclure avec Cadette: j'étois donc tout à la fois autorisé & nécessité à me reposer sur eux du détail & de la gestion de ces affaires; je n'en avois donc pas assez de connoissance pour arrêter un compte général & définitif; je

ne pouvois donc le faire que par le miniſtere du ſieur Colonge mon premier Commis, avec qui Peniſſeau n'a jamais voulu travailler à ce compte, & qu'il a même rebuté lorſqu'il ſe préſenta à lui, muni de ma procuration. Donc je n'ai pu l'arrêter, ni par conſéquent le ſigner: voilà du moins de fortes préſomptions contre la réalité de ce prétendu compte. Fortifions-les par des raiſons plus convainquantes.

1°. Il y a dans ce compte un article de 80000 liv. que Peniſſeau a affirmé m'avoir payé en 1758. J'ai démontré qu'il n'avoit pû en 1758 me remettre cette ſomme. Forcé par l'évidence de mes preuves, il a été réduit à dire qu'il me payeroit les 80000 liv. ſi je perſiſtois à nier que je les euſſe reçûes; on ne peut donc pas ſuppoſer, ſans abſurdité que j'aye ſigné un compte où les 80000 liv. ſont portées en déduction de payement, comme m'ayant été remiſes. Il eſt donc évident que je n'ai pas ſigné un compte où ſubſiſte une erreur ſi conſidérable & ſi ruineuſe pour moi.

2°. Il prétend qu'en 1758, je lui ai envoyé pour plus de 60000 liv. de billets de fournitures de vivres faites par mes Commis; & dans ſon compte il ne ſe trouve que 17000 liv. pour cet article. Quand on lui a demandé ce qu'étoit devenu le ſurplus des 17000 liv. il a répondu qu'il l'avoit porté en *bloc* avec une autre ſomme en 1759, & il lui plaît d'appeller ces ſingulieres opérations un compte bien net & bien juſte; ſur quoi je raiſonne un moment avec lui, & je lui dis. Pourquoi avez-vous ſéparé ainſi une ſomme qui devoit ſe trouver en totalité dans l'année 1758? C'eſt que vous prétendez n'avoir été payé en 1758, que de 17000 liv. & que le reſte de la ſomme ne vous a été délivré qu'en 1759.

Mais ſi cet article de 60000 liv. & plus, eſt pour fournitures de vivres faites par mes Commis, vous accuſez faux, car le compte de ces fournitures étoit toujours arrêté en entier, & payé de même par le Munitionnaire général. C'étoit l'uſage, vous le ſçavez comme moi.

Si au contraire ces billets étoient des certificats pour fournitures faites par différens Particuliers, & reçus dans mon

Fort, en payement des marchandises que ces mêmes Particuliers venoient acheter dans mes magasins ; alors, il se pourroit faire, à la vérité que la somme vous eût été payée en deux termes, c'est-à-dire, 17000 liv. en 1758, & le surplus en 1759; parce que, selon l'usage de la Colonie, le Roi n'entroit en compte, pour les certificats, que jusqu'en Octobre, & ceux qui arrivoient trop tard pour être examinés à Montreal, avant ce tems, ne se payoient qu'à la fin de l'année, ou au commencement de la suivante.

Mais dans cette supposition, & même indépendamment de cette supposition, il devroit se trouver sur votre compte un grand nombre de pareils certificats, puisque j'en recevois journellement, & vous les envoyois exactement pour les réaliser. Or, dans votre compte si net & si exact, il n'est pas fait mention d'un seul de ces certificats. Donc, 1°. vous avez gardé pour vous le produit du payement desdits certificats, somme, à coup-sûr très-considérable. Donc, 2°. ou vous commettez un faux en partageant en deux années une somme que vous avez reçu en une seule échéance, ou vous omettez dans votre compte un article essentiel, c'est-à-dire, 60000 l. & plus de certificats reçus à mon Fort en payement de marchandises, & qui vous étoient envoyés pour me les rembourser. Donc je ne pouvois manquer de m'appercevoir, & de cette transposition choquante, d'une somme portée d'une année à l'autre, & mise en *bloc* avec d'autres articles, & de l'omission frauduleuse de cette multitude de certificats que je n'ai reçu qu'en les payant en bons effets, & dont vous ne faites aucune mention, quoiqu'ils n'ayent sûrement pas été stériles entre vos mains. Donc je n'ai pû signer votre compte sans faire reformer l'un de ces articles, & restituer l'autte. Donc je n'ai pû signer votre compte, tel qu'il est. Observons en passant que le partage de 60000 liv. en deux années n'est point excusable dans le compte de Penisseau, quand même il n'auroit perçu la somme totale qu'à deux reprises, & en deux années différentes, parce que dans tout compte bien liquidé, on doit ranger chaque dépense & chaque remboursement sous l'année, le mois, & le jour auquel ils appartiennent,

nent, & garder toujours la diſtinction que preſcrivent, la nature des objets, la date des envois, & celle des payemens.

Il eſt certain qu'il a été envoyé à Peniſſeau par le Commandant de la belle Riviere, la ſomme de 82000 liv. & plus, de certificats, pour fournitures de marchandiſes priſes dans mes magaſins de KANAOUANGON. Dans ſon faux compte, Peniſſeau a mis un un article de 80000 liv. pour fournitures de vivres faites par moi. J'ai ſoutenu que ces 80000 liv. étoient pour fournitures de marchandiſes tirées de mes magaſins de Kanaouangon, & non du petit Fort. Toujours fidele à ſa méthode de ſe ſauver par des expreſſions vagues, il ſe contente de répondre qu'il avoit reçu cette ſomme pour fournitures de vivres; ſurquoi je lui demande, où ſont donc les 82000 liv. de la belle Riviere? & je ſuis encore à recevoir une réponſe préciſe. L'objet cependant eſt aſſez important pour mériter d'être ſpécifié; ainſi il met d'abord ſur ſon état, *fournitures de vivres* au lieu *de fournitures de marchandiſes*, ce qui eſt très-différent; puiſque les fournitures de vivres étoient payées par le Munitionnaire général, & les fournitures de marchandiſes ſe payoient au Tréſor. Enſuite il s'eſt fait payer pour 80000 liv. de vivres qu'il ne m'a pas donné, & de plus il a gardé le produit de 82000 liv. de certificats pour marchandiſes tirées de mes magaſins de la belle Riviere, & il ne m'en rend aucun compte: même réticence ſur un article dont j'avois la mémoire encore bien fraîche, celui des trente bœufs achetés & conduits de très-loin à mes frais juſqu'à Niagara pour l'uſage de ſa Garniſon; enfin il porte ſur ſon compte 8400 liv. pour la peine de l'avoir fait. Si le compte eſt faux, comme je le prouve, je laiſſe à la Juſtice le ſoin de péſer dans ſa balance 8400 liv. d'une part, & de l'autre un menſonge grave affirmé avec ſerment, & de décider ſi Peniſſeau ne met pas ſon crime à trop haut prix. Ceux même qui ont l'ame aſſez venale pour ſe faire payer de leurs prévarications, n'en demandent le ſalaire qu'à celui qui en a recueilli les fruits. Il faut être Peniſſeau pour vendre à un homme ſa propre ruine 8400 liv. Mais ſuppoſons que le compte fût véritable; n'étoit-il pas tenu de me le rendre

gratuitement. Il s'étoit offert, il m'avoit même sollicité de s'adresser à lui, tant pour les certificats que j'envoyois, que pour en dresser un état & un compte exact, il ne m'avoit rien demandé : d'ailleurs j'aurois fait faire pour 600 liv. le même travail avec bien plus de fidélité. Il est donc hors de toute vraisemblance que je me fusse engagé à lui donner une rétribution si forte pour un si petit ouvrage: & si la somme n'a été ni demandé, ni promise, il l'exige donc injustement, c'est donc une lésion de 8400 liv. pour moi.

Or, s'il m'avoit présenté un pareil compte en Canada, je m'y serois aussi aisément apperçu de la supression de tant d'articles essentiels, & de l'addition singuliere des 8400 liv. que quand il m'a été exhibé en France, & je lui auroit fait cette addition si simple & si facile: 60000 liv. de vivres fournis par mes Commis, selon vous-même, & 60000 liv. de certificats que je vous envoyai au retour du Fort du Quesne, dont partie étoit à moi, partie à d'autres Particuliers; voilà 120000 liv. sur lesquels vous ne me tenez compte que de 17000 liv. reste 103000 liv. que j'ai à répéter; plus 80000 liv. que vous marquez m'avoir donné en 1758, & que vous êtes convenu ne m'avoir point donné; plus 82000 liv. de la belle Riviere, dont je ne vois aucuns vestiges sur nos comptes; plus l'omission totale d'une infinité de certificats de divers Particuliers qui les échangeoient contre mes marchandises & denrées, somme que je mets au rabais; en ne l'évaluant que 30000 liv. plus toutes les fournitures faites dans mes Postes la derniere année, & dont vous ne tenez aucun compte, ce qui ne peut aller à moins de 60000 liv. plus trente bœufs à 500 liv. chacun, cela fait 15000 liv. plus les gages de vingt-quatre hommes qui avoient été les chercher à cent lieues, 5200 liv. plus enfin 8400 que vous retenez pour un compte que vous n'avez pas fait, & que vous n'aviez nul droit de vous attribuer, quand vous l'auriez fait, comme je l'ai montré. Plus 2000 écus de Certificats appartenans au sieur la Moêle-Raimbaut que je vous ai envoyés & qui ne sont point dans votre compte. Toutes ces sommes mises en addition comme ci-après.

	103000 liv.
	80000
	82000
	30000
	60000
	6000
	15000
	5200
	8400
Font le total.	389600 liv.

Ce calcul n'eſt pas enflé comme vos fournitures; je conſens même qu'il ſubiſſe l'opération que vos nouveaux Inventaires ont fait ſupporter aux effets de Sa Majeſté, & diminuons-le juſqu'à 300000 liv. j'aurois donc vû que je perdrois 300000 liv. à votre compte; je n'aurois donc pas été aſſez dépourvu de ſens pour ſigner ma propre ruine, en ſignant un compte ſi monſtrueux, dont les erreurs engloutiſſoient le plus clair de mon bien.

Il ſuit de toutes ces obſervations que le compte de Peniſſeau eſt un tiſſu de menſonges groſſiers, de contradictions palpables, de tranſpoſitions vicieuſes, d'omiſſions & de ſuppreſſions inexcuſables, par conſéquent un compte informe & fait après coup; une piéce évidemment ſuppoſée, vile production d'un raviſſeur du bien d'autrui, frappée au coin de la duplicité, & marquée du ſceau de l'iniquité: je dis, un tiſſu de menſonges groſſiers; car puiſque je ne l'ai ſigné, ni chez moi, ni chez lui, comme je l'ai montré, & que je n'ai pas même pu le ſigner à Montreal; ou ma ſignature qui ſe trouve au bas eſt contre-faite, ou c'eſt celle d'un de mes blancs-ſeings, dont on a abuſé; ou enfin c'eſt la quittance des 40000 liv. en billets qu'il me donna à compte, quelques jours avant ſon départ, & qu'il a métamorphoſé en compte définitif. C'eſt donc un acte faux, & conſéquemment une collection, un tiſſu de menſonges groſſiers. Je dis, un tiſſu de contradictions palpables, puiſqu'on y voit d'une part une

ſomme de 80000 liv. qu'il dit m'avoir payé en 1758, & que ſur la démonſtration du contraire, il s'eſt offert à me la payer de nouveau, & d'une autre part 60000 liv. de certificats pour vivres qu'il ſoutient lui avoir été payés en deux termes différens, quoique ces ſortes de certificats réunis fuſſent toujours acquittés en un ſeul terme par le Munitionnaire général, ce qui fait en même tems, ainſi que je l'ai obſervé, une tranſpoſition choquante, & qui ne ſe rencontra jamais dans un compte en régle, & bien liquidé; je dis enfin une ſuite d'omiſſions & de ſuppreſſions impardonnables, tel eſt l'article des 82000 liv. de la belle Riviére, & celui des certificats de Particuliers, qui ſe recevoient dans tous mes magaſins en payement des marchandiſes qu'ils y achetoient, & que mes Commis envoyoient audit Peniſſeau, qui n'en rapporte pas un ſeul dans ſon compte; tel eſt l'article des trente bœufs achetés & conduits à mes frais au Fort Niagara; tel eſt l'article de mes dépenſes & fournitures faites dans tous mes magaſins la derniere année. Eh! combien d'autres fauſſetés inſignes ne pourrois-je pas relever dans ce compte, ſi je l'avois eu long-tems ſous les yeux, ou ſi mes Commis étoient en France. Une derniére difficulté peut ſe préſenter à l'eſprit; je vais y ſatisfaire.

Peniſſeau lui-même, comme on l'a vû, a rendu hommage à la vérité ſur pluſieurs articles, il a connu qu'il devoit les 80000 liv. qu'il prétendoit auparavant m'avoir remis; il s'eſt également retracté à mon égard au ſujet de l'argent qu'il avoit déclaré d'abord avoir donné à tous les Commandans pour ſigner ſes états & inventaire traveſtis; il eſt même convenu que je n'avois nulle connoiſſance de cette opération. Pourquoi refuſe-t-il donc d'avouer également qu'il ne m'a point rendu ce compte? Puiſque cette vérité eſt démontrée par tant de preuves ſans réplique. En voici, je crois, la véritable raiſon: il voit que par cet aveu il ſe convaincroit lui-même d'un crime de faux, & en même tems de toutes les déprédations qu'il s'efforce de rejetter ſur les autres, puiſque ce ſeroit convenir qu'il s'eſt approprié toutes les ſommes dont il fait apparoître l'emploi ſimulé à la faveur de ce compte apocryphe; il faudroit donc me reſtituer, non-ſeulement les

80000 liv. mais toutes les sommes ci-dessus énoncées, & de plus indemniser le Roi.

Ces terribles conséquences lui lient la langue, & l'obligent à tenir ferme sur cet article, en quoi il s'aveugle lui-même par une mauvaise honte & un raisonnement pitoyable ; car 1°. Mes preuves suppléeront son aveu. 2°. Ses autres rétractations prouvent contre lui, qu'il est aussi capable du délit qu'il nie, que de ceux qu'il a été forcé de reconnoître. 3°. Il se rend encore coupable envers la Justice d'un mensonge & d'un parjure soutenu opiniâtrément. Je crois en avoir assez dit, pour dissiper les ténébres de la calomnie & déchirer le voile de l'imposture.

Mais en applaudissant au triomphe de mon innocence, pourroit-on ne pas s'attendrir sur le malheur de mon état. Quelle cruelle position, en effet, pour un homme d'honneur, que d'être aux prises à la face de la Justice & sous les yeux de la France, avec trois Imposteurs, que le dépit de voir leurs obscures malversations étalées au grand jour, & le désespoir de se justifier, arment de tous les traits du mensonge ? Eh ! Que seroit-ce donc, si on les avoit vû, d'abord timides & pâlissans au premier aspect d'un homme, sur l'absence duquel ils avoient dressés le plan de leur ignominieuse défense, étourdir ensuite leur conscience, étouffer ses remords, se roidir contre la honte & soutenir avec un front d'airain, des mensonges absurdes & contradictoires ; opposer à des moyens victorieux, des discours vagues, des allégations téméraires & frivoles ; nier & affirmer sans pudeur, comme sans preuves, les faits les plus controuvés, interdire enfin, à force de confiance & d'audace, l'innocence même, épouvantée de retrouver dans des coupables, tous les dehors de cette paisible sécurité qui est son appanage.

Tout esprit droit, toute ame honnête, tout cœur vertueux partagera sans doute, avec moi, les mouvemens de surprise, de colére, de douleur & d'indignation qui m'a fait éprouver une scène si révoltante, & dont le conflit tumultueux a donné de dangéreuses atteintes à un tempéremment déjà affoibli par tant d'infirmités & de malheurs. J'etois sans cesse

occupé à garantir de l'impétueuse avidité des Sauvages, les effets & les biens de mes accusateurs, & ils mettoient tout en œuvre pour me ravir le mien par les sourdes adresses d'un calcul ténébreux; malfaiteurs, obscurs & cachés, plus dangéreux par-là & plus coupables que les brigans, dont j'arrêtois les entreprises. Tous les jours j'affrontois quelque nouveau danger pour la défense de mes Compatriotes, & conséquemment pour la leur propre: les ingrats se flattoient de m'y voir succomber, & fondoient sur le péril de mes jours, le lâche espoir d'envahir ma fortune: voilà pourquoi Pénisseau méconnoît avec impudence mon Commis & ma procuration, lorsque je suis à la veille d'un Siége meurtrier; voilà pourquoi, sur le bruit, que je ne sortirois point de prisons d'Angleterre; ils nient ce qu'ils me devoient, Cadet & lui, & prétendent faire passer leurs Créanciers pour leurs Débiteurs. Ces délais, toujours renaissans, par lesquels Penisseau éluda constamment de me rendre ses comptes, partoient encore de la même source: j'allois courir de nouveau les hazards d'un combat & d'un Siége.

Ainsi accablé de toutes parts, par mes malheurs & par leurs perfidies, je m'exécute moi-même, je sacrifie à l'acquis d'une partie de mes dettes les derniers débris de ma fortune, maisons, terres, papiers, effets & meubles: une épouse chérie, & qui tient à un nom à jamais célébre dans la Marine, (1) n'a pour asyle que la maison de sa mere, & pour ressources que sa tendresse: le pere & les enfans sont réduits à l'indigence, & les perfides Ravisseurs qui m'ont poussé à ces tristes extrêmités par leurs déprédations, s'efforcent encore de flétrir ma réputation par des fables grossiéres, par de faux actes & par toutes les inventions de la fraude & de la noirceur.

Mon seul bonheur, au milieu de tant de maux; c'est que leurs batteries, quoique dressées à loisir, ont été renversées par la force de la vérité, que leurs dépositions se combattent, que leurs charges se détruisent, que la foiblesse de leurs réponses, l'embarras de leur silence, la honte de leurs

(1) Elle est petite Niéce de M. de la Galissonniere.

rétractations forcées, & l'impuissance de prouver ce qu'ils persistent à affirmer avec la plus indécente opiniâtreté, concourent également à me justifier & à les confondre, soit que leur conscience, troublée par la voix de la justice & à l'aspect de son glaive, les ait livrés à un esprit de vertige, soit que la variété, l'évidence & l'énormité de leurs injustices, percent à travers tous les voiles de la ruse & de l'artifice, soit enfin que l'adresse, qui suffisoit pour faire illusion à un Militaire peu instruit, n'ait pû dérober à la sagacité & à l'expérience des Magistrats, les replis & les détours de ces ames doubles. Je dois donc me tranquilliser sur leurs imputations, & attendre avec une pleine confiance, mon entiere décharge de l'équité des Juges, puisque l'iniquité même y travaille déjà par les moyens qu'elle avoit employé pour m'inculper; il ne me reste plus pour rendre ma justification complette, que de montrer, par les pertes que j'ai essuyé, quelle différence on doit mettre entre celui qui a tout sacrifié comme moi, au service de Sa Majesté, & ceux contre qui dépose une fortune aussi prodigieuse, que rapide & équivoque.

Fin de la seconde Partie.



TROISIÉME PARTIE.

Avances & Pertes du Sieur Joncaire-Chabert.

TOUTES mes avances ont eu pour objet l'avantage & le soutient de la Colonie, elles ont été ordonnées par les Commandans Généraux, ou faites à leurs sollicitations ; & en conséquence de leurs instructions les plus précises. Or, mes pertes ne sont que les suites & les effets de mes avances, elles sont donc légitimes ; en voici la preuve.

1°. Une grande partie de mes pertes consiste en frais non remboursés d'équippemens innombrables, de colliers, de festins, de présens faits à plusieurs Nations, de dépenses en espions, &c. Mais toutes mes instructions & lettres des Gouverneurs Généraux, roulent sur la nécessité de travailler à gagner les Sauvages, à les contenir, à les encourager, à lever parmi eux des Guerriers : on m'y recommande de ne rien négliger pour cela, de n'épargner aucune démarche, aucune espece d'avance, tout se rapporte là : je n'ai donc fait que suivre les ordres qui m'ont été donnés en employant sans cesse le seul moyen efficace de contenir, de gagner, rassembler & d'armer ces Sauvages : donc les pertes causées par tous ces frais sont légitimes. Un exemple rendra cette conséquence plus frappante. M. de Vaudreuil, dans un grand Conseil tenu à Montreal, dit aux Chefs des cinq Nations, *qu'ils ne manqueroient de rien, qu'ils n'avoient qu'à demander, que j'avois ordre de leur donner tout ce qu'ils souhaiteroient* ; j'eus beau lui représenter qu'il me commettoit, que le Roi n'avoit point d'effets dans ces Postes, que ces gens étoient insatiables, & qu'avec une telle assurance, ils ne mettroient point de bornes à leur demande : *Bon bon, me dit-il, ne dois-tu pas avoir soin de tes peres ?* (ce sont ses termes,) *fais bien les choses, ne t'embarrasse de rien, tu seras*

content; il fallut donc leur répéter ces belles paroles, dont ils sçurent se prévaloir. Ils exigeoient de moi mes propres effets & marchandises, comme des dettes. Pour qui leur donnois-je? sinon pour le Roi & pour son Service. Qui m'y forçoit? sinon les promesses de M. de Vaudreuil qui devenoient des ordres pour moi. Tout cela ne m'a point été payé, ce sont donc des pertes légitimes.

2°. J'ai expliqué plus haut ce que c'est que l'entreprise du Portage, & le marché que je fis avec le Roi pour l'exécuter; le service que je rendis en me chargeant à bas prix, (1) d'un transport si coûteux, les frais ou l'exécution me constitua, la condition du marché; sçavoir, *que le Roi reprendroit tout l'attirail du Portage, à l'expiration du Bail*, les ordres réitérés & absolus, qui en le continuant, m'ont privé du remboursement de mes frais. On verra ci-après à quoi se montoit la totalité des pertes que j'y ai faites. Or, ces ordres exprès, absolus, & tant de fois réitérés, la teneur même du marché, démontre que ma perte, à cet égard, est légitime, puisqu'elle a été causée par un événement que je ne pouvois empêcher, la prise de Niagara.

3°. Quant aux approvisionnemens immenses que j'ai fait au même Fort du Portage, & dans quantité d'autres Postes, en munitions de guerre & en marchandises pour le compte du Roi, & en vivres pour le compte du Munitionnaire général; ne m'avoit-on pas proposé, sollicité, pressé, presque contraint de les faire, malgré mes répugnances, mes représentations, ma résistance soutenue pendant plusieurs jours? Ne m'avoit-on pas répondu que si ces magasins étoient pillés par l'ennemi, *le Roi m'en tiendroit compte, puisque je ne les formois que pour le bien du service.* Qui est-ce qui m'a de plus engagé à faire bâtir des hangars, des granges, des maisons pour les Employés du Roi & du Munitionnaire général, tant au petit Fort, qu'au Platon & sur les grandes Côtes? Ce sont les instructions de M. le Marquis de Vau-

(1) Selon le Marché, on devoit me payer 3 liv. par quintal. Ce transport coûtoit auparavant 4 liv. 10 sols, quelquefois 5 liv. & plus, pour le même port, & on ne trouvoit personne qui voulût s'en charger.

dreuil, & les lettres de M. Bigot. (1) L'ennemi a tout pillé, détruit: les fournitures de la derniere année ne m'ont point été payées, toutes ces pertes sont donc bien légitimes: l'état suivant en démontrera la vérité & l'étendue.

(1) Les instructions de M. de Vaudreuil sont imprimées à la fin de ce Mémoire; ses Lettres, ainsi que celles de M. Bigot, sont jointes au Procès.

ETAT des pertes du Sieur Joncaire-Chabert.

ARTICLE PREMIER.

Concernant l'exécution de mon Marché avec le Roi pour le transport des effets au Portage de Niagara, & toute autre exécution par suite de ce Marché pendant l'année 1759, c'est-à-dire, du premier Octobre 1758, jusqu'au 24 Juillet 1759, jour de la prise de Niagara par l'ennemi, dont je n'ai pas été payé.

En transport de tous les effets du Roi depuis ledit jour premier Octobre 1758, jusqu'au 24 du mois de Juillet suivant 1759, je pourrois doubler & mettre trente mille quintaux au lieu de quinze mille, les transports ayant été certainement encore plus considérables cette année; la comparaison est aisée à faire par le transport des années précédentes; pour ne pas me tromper, je n'affirme pour tout cet intervalle de tems, que quinze mille quintaux, à trois liv. le quintal, suivant ledit Marché. . . . . . 45000 liv.

En chevaux & voitures fournis pendant le tems aux Officiers & Courriers allans & venans pour le Service, (comparaison encore aisée à faire par les années précédentes,) pour ce service qui étoit une suite de mon marché; je me restreins

Total. . . . . 45000 liv.

De l'autre part. . . 45000

également à n'en affirmer par estimation, que pour 4000

En valeur de trois chevaux crevés, dont j'ai souvenir, & dont je puis donner preuves, lesdits trois chevaux seulement à . . 560

En fournitures, par ordre, au nommé Frichet Maître Charpentier, pour la construction des Barques & Batteaux, en étoupes, planches, fer, journées de chevaux & d'ouvriers, & d'engagers, &c. au moins pour . . . 10000

En livraison, par ordre, dans le magasin de Niagara, de cinq milliers cinq cens livres de fer qui devoient m'être remises en nature, & ne l'ont point été; & que j'ai acheté des voyageurs à 3 liv. la liv. 16500

En construction de Bâtimens au petit Fort de Niagara, maisons, hangards, écuries, & pour les Commandans du Fort, & pour les Commis du Munitionnaire général; aussi pour construction d'autres Bâtimens dans nombre d'établissemens, le tout par ordre. Je pourrois porter cet objet à une très-grosse somme, je me contente de l'affirmer & de la porter à . . . 15000

Total du premier Article. 91060 liv.

(1) Au Fort du Portage, une écurie de bois de chêne sur solage, de 100 pieds de long. Un hangar sur solage de bois de chêne, de 40 pieds. Une grange de 42 pieds. Un établi, une maison pour les Commis du Munitionnaire Général. Une maison pour le Commandant, réparations des hangars, du platon & des côtes, & magasin pour les effets du Roi, sans compter les réparations continuelles de tous les bâtimens, dont je n'ai pas été payé. Au petit Rapide, 15 arpens de front sur 20 de profondeur défrichés, & ensemensés. Un hangar de 100 pieds de piéces de pin. Une grange de 100 pieds, de poteaux de cédre, une écurie, un établi. Une maison de 45 pieds, une boutique de 20 pieds pour le forgeron. Un magasin de 25 pieds de longueur. Une seconde grange presque achevée. 4 charrues neuves toutes montées, & toute sorte d'outils. Dans l'Isle au-dessus du Fort du Portage, une Isle de 12 Arpens, sur 4 défriché & semé à la pioche, dont l'ennemi a fait sa récolte; ainsi que 3 champs au-dessus du Fort du Portage, ce qui n'étoit pas sans bâtimens, charrues & outils dans les différens postes dont j'ai été chargé chez les cinq Nations & ailleurs. Une maison pour le Commandant & des Ouvriers &c. Des défrichemens & semences &c. tout a été perdu & pris par l'ennemi.

ARTICLE SECOND.

Concernant l'invasion, prise & pillage de l'ennemi, à l'occasion du Marché pour le transport des effets, par lequel il est dit que le Roi, à l'expiration dudit Marché reprendra, chevaux, voitures, & généralement tout ce qui sera relatif audit Marché, en payant, suivant l'estimation qui en sera faite.

En valeur de 96 chevaux, il en étoit arrivé 36 la veille du Siége de Niagara, qui coûtoient 500 liv. chacun, sans compter les gages de 20 hommes qui les avoient amené, à 200 liv. chaque homme, & pour 4 guides, 300 liv. chacun ; lesdits 96 chevaux pourroient donc être portés sur ce dernier prix, mais je ne les porte qu'à 300 liv. chacun, cela fait . .	28800 liv.
Les gages de 20 hommes à 200 liv. chacun .	4000
Les gages de 4 guides à 300 liv. chacun . .	1200
Trente poulains à 50 liv. chacun . . .	1500
Trente-six charettes garnies, & en bon état, à raison de 200 liv. chacune . . .	7200
Douze traînes ferrées à 50 liv. chacune . .	600
Quatre diables garnis de roues, chaînes de fer, à 150 liv. chacun	600
Une caléche pour les Officiers allans & venans	200
Un assortiment immense & proportionné, de sangles, selles, dossiers, avaloires, roues, fer-à-cheval, enferges, cloches, brides, licols, traits de vache-marine, cloux de toute espece, bois, charbon, outils de toutes sortes d'ouvriers, enclumes, soufflets, forges, planches de toutes especes, ferrure d'un moulin à scier, &c. Je n'entretenois par un nombre d'ouvriers sans être garnis de tout ce qu'il falloit pour les faire travailler, &	44100 liv.

De l'autre part. . . . 44100 liv.

ſans recevoir de leurs ouvrages. Ledit aſſortiment n'eſt porté que moitié moins de ce qu'il valoit, à proportion des ouvriers entretenus, en ne l'évaluant que 25000 liv. cy. 25000

Total du ſecond Article. 69100 liv.

ARTICLE TROISIEME.

Concernant les fournitures que j'ai fait ſuivant les inſtances de M. le Marquis de Vaudreuil, *& dont je n'ai pas été payé.*

SÇAVOIR.

En 385, équipement de Guerriers, dont je me reſſouviens, avec date & époque; j'en pourrois citer un plus grand nombre; combien n'en ai-je pas fait, dont je n'ai jamais été payé; je pourrois évaluer chacun de ces équipemens à 1000 liv. & plus; la preuve de ce prix ſe trouveroit dans quantité d'états de dépenſes des forts; qui dit un équipement de Sauvage, dit au moins une couverte, un capot, ſouvent galonné; une paire de mitaſſe, une chemiſe, un braguiet, un fuſil, ſouvent de façon; une chaudiere, coûteau, éguilles, rubans, vermillon, &c. en outre, cet équipement du Guerrier eſt toujours accompagné de préſent pour la femme, & chaque enfant qu'il faut nourrir pendant toute la campagne de ſon mari, & enfin ſuivi d'un grand feſtin pour les Guerriers. La modération a de quoi ſurprendre en n'évaluant ces 385 équipemens qu'à 250 liv. chacun. 96250

En préſens aux Sauvages dont les différens conſeils & occurrences de ſervice, toujours par ordre, & dans je peux fournir date & époque, même modération pour cet objet en ne l'évaluant qu'à 15000

111250 liv.

Ci contre. . . .	111250 liv.
En achat de chevaux, par ordre, de M. de Ligneris Commandant à la belle Riviere, pour mener les Officiers prisonniers Ecossois à la presqu'Isle, après l'affaire du mois de Septembre 1758, cy.	4399
En un envoi de marchandises en 1759, à M de Ligneris, Commandant à la belle Riviviere, lesdites marchandises tirées de mes magasins de Kanaouangon, ledit envoi bien ordonné & bien connu, dont je n'ai point été payé, montant à .	44000
En un autre envoi, de la même année 1759 .	38000
En un certificat du sieur Montigny, Officier, pour 13 barils d'huile & 7 barils de boisson, perdus à la chine	480
En nombre de petites fournitures, & de menus détails de services dont j'ai des nottes particulieres pour	18000
Total du troisiéme Article.	216129 l.

Les Certificats de fournitures de ces marchandises, ont été envoyé à Penisseau.

ARTICLE QUATRIEME.

Concernant le pillage & la prise par l'ennemi, de tous les approvisionnemens & magasins, non-seulement au petit Fort de Niagara, mais dans quantité d'autres Postes, & que je n'avois formé, que d'après les plus vives instances des Généraux & Intendant, & d'après les promesses les plus positives d'en être bien remboursé par le Roi, si l'ennemi venoit à s'en emparer, ou à les brûler.

SÇAVOIR.

En vivres de toute espece, lard, farine, poix, bled-d'inde, graisse & marchandises de toutes sortes, couvertures, draps, toiles, chapeaux, fusils, haches, casse-têtes, rubans, vermillon, éguilles; ces magasins étoient toujours abondans, toujours assortis, les achats s'y renouvelloient

ſucceſſivement; cela eſt connnu de toute la Colonie; qu'on interroge qui on voudra, & il n'y aura perſonne qui ne réponde que c'eſt une perte au moins de cinq à ſix cens mille francs. Je me contenterai néanmoins, non compris quelques articles ci-après dont je me ſouviens plus particulierement, de n'évaluer cette perte qu'à . . 150000

En trente bœufs arrivés du détroit la veille du ſiége de Niagara, & de la connoiſſance de M. Pouchot, Commandant du Fort, & de toute la Garniſon, leſdits bœufs à 500 l. chacun & modérés à 300 l. 9000

En mille pairs de ſouliers ſauvages à 3 l. la paire. 3000

En 150 paquets de diverſes Pelleteries que j'achetois & revendois en échange de marchandiſes; leſdits paquets l'un portant l'autre à 150 liv. chacun 22500

En récolte de foin brûlé, & toutes les eſpérances de récolte abondante après bien des frais pour défricher & enſemencer les terres de la Riviere aux chevaux & du petit Rapide, dont 40 arpens enſemencés à la pioche, ſuivant mes ordres, au moins pour 16000

En un aſſortiment particulier de marchandiſes fines, non à l'uſage des Sauvages, & portées à la belle Riviere en 1758, pour avoir en retour des Illinois de quoi remplir l'objet des fournitures propres aux Sauvages. Ledit aſſortiment laiſſé au Fort du Queſne, & pillé par l'ennemi, le tout acheté au prix de France pour 10000

Total du quatrieme Article. 210500 l.

RECAPITULATION DU PRESENT ETAT.

Art. Premier.	91060
Art. Second	69100
Art. Troiſiéme	216129
Art. Qnatriéme.	210500
Somme totale de l'Etat des pertes.	586789 l.

Cet état de mes pertes, tout abregé, tout incomplet, tout inférieur qu'il est à celui que constateroient les Registres, Comptes & autres Actes authentiques, perdus ou détruits, dans le tumulte & la confusion d'une retraite forcée à travers les Battaillons ennemis, n'en établiroient pas moins solidement la probité dont je me suis proposé de convaincre mes Juges, que j'ai trop perdu pour donner prise à aucun soupçon de malversation. Il n'est en effet aucun des articles cy-dessus mentionnés que je ne puisse prouver, aucun qui m'ait jamais été payé par le Commis des Trésoriers Généraux, comme on peut s'en convaincre en compilant tous les états de Dépenses : & quand ils me seroient tous remboursés, cette somme quelque considérable qu'elle paroisse, ne pourroit acquitter mes dettes & faire rentrer mes premiers Fonds. Je n'en puis trouver le supplément que dans le recours qui me seroit en outre accordé sur Cadet & Pénisseau pour indemnité, & dédommagement de l'inéxécu-du Marché, du refus réel, de la supposition frauduleuse des Comptes qu'ils me doivent, & des autres lésions résultantes de leurs propres aveux. Si le Roi daigne, en me remboursant, protéger encore mes poursuites légitimes, peut-être me trouverai-je au niveau de ce que j'avois au commencement de la Guerre, & de ce que je dois aujourd'hui. Mes travaux & mes peines ne m'auront produit d'autre bénéfice que la gloire d'avoir bien servi l'Etat; c'est la récompense la plus flatteuse pour un Officier, & elle me suffira.

Je me suis dépeint dans ce mémoire tel que j'ai toujours été, Guerrier par état, Entrepreneur & Commerçant par zéle & par obéïssance, & sous ce double rapport également irréprochable & malheureux. La censure, la calomnie même ont respecté ma vie Militaire, mais elle a ruiné ma santé par la continuité, & l'excès des fatigues. On m'attaque sur mes entreprises, mes traités, mes avances faites à l'Etat; mais elles ont renversé ma fortune, & cependant l'imposture ose s'en servir pour rendre mon innocence problématique. J'ai dissipé ces doutes outrageux; je ne pouvois rien

de plus. Le reste dépend de la bonté du Roi & des adoucissemens qu'il apportera à ma situation.

Ministres des Loix, à qui il a confié mon sort, j'ose esperer que des vérités presentées sous ce jour lumineux assureront à mon innocence vos incorruptibles suffrages, & qu'un spectacle si touchant intéressera votre compassion pour ma famille, qu'une industrieuse activité sembloit fixer dans un état d'opulence, qu'un zéle sans bornes a exposé aux plus grands revers, que des infidélités & des fraudes constatés ont réduit à la plus déplorable indigence & à l'impossibilité plus affreuse encore d'acquitter ses dettes. Si la juste sévérité du Monarque qui vous a commis à l'instruction & au jugement de l'affaire présente vous remet en main le glaive de sa vengeance, sa bonté sécourable vous confie en même tems un Sceptre pacifique, favorable appuy de l'innocence attaquée. Comme vous êtes ses oracles pour nous, il veut aussi que vous deveniez nos interprêtes auprès de lui: fonction sacrée pour des cœurs qui ne chérissent pas moins les droits de l'humanité, qu'ils respectent ceux de la Justice. Daignez donc porter aux pieds du Trône une voix dont les tristes accens ne peuvent percer l'enceinte des murs qui me captivent; cette voix timide & respectueuse n'articulera que le langage de la vérité & de la fidélité; il est digne d'avoir de tels organes, & de parvenir jusqu'aux oreilles du meilleur des Rois. Voici ce que lui dirois avec une modeste & légitime assurance, ce que je vous conjure de lui faire entendre.

SIRE, il est dans le séjour de l'infidélité & de la disgrace un Sujet innocent & fidéle dont le pere s'est signalé l'espace de 62 ans au service de V. M. & de son Auguste Bisayeul, par des exploits & des travaux aussi périlleux qu'éclatans, aussi pénibles que durables, consignés en partie dans les archives de la Marine, dans les fastes de la Nouvelle France, attestés & perpétués par l'établissement de plusieurs postes importans, & par la construction d'un Fort qui a long tems arrêté les invasions, & fait avorter les des-

ſeins des Anglois. Il avoit gagné par ſon courage, apprivoiſé par ſes careſſes, & attaché à la France par ſes libéralités continuelles les Nations les plus barbares & les plus formidables de ce Continent. La mort le ſurprit dans le Fort même qu'il avoit bâti; où ſes infirmités & l'intérêt de votre gloire l'avoient conduit, à l'âge de 80 ans; ainſi il ne ceſſa de ſervir V. M. qu'en ceſſant de vivre.

Il eut cinq fils, dont quatre entrerent ſous ſes yeux dans la carriere de l'honneur, & y ſuivirent ſes traces. Deux d'entre eux ont péri pour V. M. à la fleur de leur âge, l'un en combattant vos ennemis, l'autre en exécutant vos ordres. Celui qui implore en ce jour votre Royale protection, n'a reſpiré pendant 40 ans de ſervice que pour votre gloire, & pour la défenſe de ſa Patrie.

C'eſt lui, Sire, qui parcourant pluſieurs milliers de lieues, tantôt ſur les neiges & les glaces, à travers des Forêts infeſtés de bêtes féroces & de Sauvages encore plus féroces qu'elles, tantôt ſur des lacs & des fleuves inconnus, entre des courans & des écueils, ſouvent aux priſes avec la faim; quelquefois enveloppé d'ennemis, toujours entourré de mille morts, a fait voir à l'Amérique que la nature n'y forme point d'obſtacle, que la barbarie n'y offre point de danger dont ne puiſſe triompher l'amour d'un François pour un Roi tel que V. M. C'eſt lui qui veillant ſans ceſſe de loin comme de près, par lui-même, & par ſes intelligences multipliées ſur les démarches d'un Peuple changeant, vénal, ſans foi, & par-là toujours acceſſible à la ſéduction, a découvert tous ſes complots avec l'ennemi, déconcerté les méſures qu'ils prenoient en commun, arrêté par la célérité de ſes pourſuites, leurs Agens & leurs Emiſſaires, & détourné au prix de ſon bien, au riſque de ſa vie des orages prêts à fondre ſur les Terres de V. M. & ſur vos Sujets.

C'eſt lui, Sire, qui a fait tant de fois rompre la paix concluë avec l'Angleterre, & tourné ſubitement contre elle les Guerriers de qui elle venoit d'acheter notre perte; lui qui a d'abord entretenu dans une neutralité paiſible & avanta-

geuse à la France les rédoutables Nations Iroquoises, rapides comme l'éclair dans leurs marches, terribles comme la foudre dans leurs ravages, & qui ensuite, à l'étonnement de toute la Colonie, leur a mis la hache à la main & envoyé sur leurs pas la mort & la désolation dans les Provinces ennemies. Oui, SIRE, c'est lui dont les Anglois mettoient la tête à prix au commencement de chaque Guerre, & dont la calomnie attaque l'honneur & la vie au premier moment de la paix & dans le sein de sa patrie. Au milieu des Nations assemblées à qui il avoit l'honneur d'annoncer vos ordres; le poignard des assassins a fait couler son Sang, & des François plus inhumains essayent de le noircir à vos yeux. Son nom a souvent garanti les effets de V. M. de l'avidité d'un peuple de brigands, & on lui conteste la restitution des siens & de ceux de ses Créanciers, qu'il a sacrifié pour le salut de votre Colonie.

Ce dernier trait mérite, j'ose le dire, l'attention de V. M. dans les tems les plus difficiles, seul il a eu le courage pour le bien du service, de lutter contre la disette qui affligeoit ces vastes contrées, il a employé tout son bien, son crédit, à former, à entretenir, à renouveller, dans l'espace de 300 lieues des Magasins, des entrepôts, des dépôts de vivres & de marchandises où vos troupes trouvoient abondamment leur subsistance, & vos Aliés les secours, les douceurs même dont l'appas auroit pu l'attirer chez l'Anglois. Multipliant alors les ressources en proportion des besoins, il a fait contribuer les naturels du Pays, & par leur canal, les ennemis eux-mêmes, aux prodigieux approvisionnemens qui ont soutenu la Colonie dans les dernieres années. L'embarras les Commandans Généraux, hors d'état de tenir leurs promesses & d'exécuter leur marché, la cupidité des Employés, infidéles à leurs engagemens, trompeurs dans leurs calculs & dans leurs comptes; la perte de ses Regiſtres & Etats, dissipés & détruits à la prise des Forts, a fait succomber sa fortune & celle de ses parens & autres Créanciers, sous les efforts d'un patriotisme digne d'être récompensé & imité. Cependant il se consoleroit,

SIRE, d'une indigence dont la source est si glorieuse, si ses pertes & ses malheurs ne frappoient que sur lui. Il a déja prouvé aux Anglois, devenus maîtres de la Colonie, que le titre d'Officier & de serviteur de V. M. lui étoit plus cher que les restes de sa fortune, qu'il pouvoit sauver. Mais, SIRE, un sujet fidele peut-il n'être pas un tendre époux, un bon pere : c'est à ce double titre qu'il recommande à votre Cœur Magnanime une épouse & des enfans qui n'ont plus d'autre ressource que l'espoir de vos bienfaits ; votre gloire de concert avec votre générosité vous sollicitent puissamment en leur faveur ; elle seroit blessée, si l'épouse, les enfans, les parens & autres Créanciers étoient en droit de lui reprocher les suites ruineuses d'un zéle & d'un dévouement qui fait aujourd'hui son honneur & le principal motif de sa confiance, & sur tout si les services d'un pere enlevoient aux enfans les moyens de vous consacrer les leurs.

Magistrats équitables & compâtissans, si l'humanité place sur vos lévres ces humbles réprésentations, notre Auguste Maître n'en pourra m'éconnoître la justice ni la vérité ; il ne voit point de malheur qui ne l'attendrisse, point de malheureux sur qui ne s'étende les effets de sa bonté. Que ne doit donc pas attendre de l'héroïque sensibilité du meilleur des Rois un sujet malheureux qui ne l'a été que pour lui, & qui cessera de l'être dès que son Roi s'intéressera en sa faveur.

CLOS, Procureur & Conseil.



PIÉCES JUSTIFICATIVES.*

Instruction de M. le Marquis DE VAUDREUIL, *donnée au Sieur de Joncaire-Chabert, le 19 Octobre 1756.*

LEDIT Sieur de Chabert est parfaitement instruit des dispositions des Sauvages des cinq Nations avant la reddition des Forts de Chouaguen. Il sçait également les conseils que nous avons tenu avec les Députés de ces Nations avant & après le succès, & que depuis ce tems-là les Sonnontouans qu'il a amenné avec lui en cette Ville, *se sont distingués* dans un combat livré aux Anglois par un Détachement commandé par M. Marin.

Les nouvelles que nous venons de recevoir par un Chef de Sauvages établis à la présentation que nous avions chargé de conduire lesdits Députés à leur Village, nous donnent lieu d'espérer que les cinq Nations seront désormais entiérement dévoués aux François, ce que nous devons d'autant plus croire que M. de Joncaire l'aîné, qui est actuellement chez les cinq Nations, a annoncé que sous peu de jours ils arriveroient à Niagara pour tenir un grand Conseil.

Dans des circonstances si favorables, il est essentiel que ledit sieur de Chabert se rende le plus promptement qu'il sera possibse au petit Fort de Niagara, & nous sommes dans la confiance qu'il profitera de toutes les occasions *pour animer* ces Nations contre l'Anglois. Les connoissances que nous avons *de son zele & du crédit* qu'*il a chez les Nations dont il a souvent donné des preuves*, ne nous laissent aucun doute qu'il remplira nos intentions à cet égard, mais il importe que nous les lui expliquions.

ARTICLE PREMIER.

Sitôt que ledit Sieur de Chabert sera arrivé à Niagara, il

* Je ne fais point imprimer les lettres & les ordres particuliers de M. de Vaudreuil, de M. l'Intendant, des autres Commandans; cette collection seroit énorme.

sçaura de M. Pouchot, Commandant en ce Poste, si les cinq Nations y sont réellement venus, & le résultat du conseil qu'ils auront tenu; il conférera avec lui & M. de Joncaire, s'il est à Niagara, sur-tout ce qui concerne ces Nations, & suivant l'exigence des cas, *l'un des deux Messieurs de Joncaire se transportera chez les cinq Nations pour les engager d'autant mieux à remplir nos vûes, à frapper l'Anglois & à faire quelques prisonnires* pour nous prouver la sincérité de leur attachement aux François.

ART. II.

Nous *autorisons ledit sieur de Joncaire-Chabert à établir un magasin de traite*, chez les Nations, nous lui avons remis un forgeron qui restera constamment chez ces Nations pour leur utilité.

Nous nous en rapportons *au zele & à l'expérience desdits sieurs de Joncaire*, pour faire valoir aux cinq Nations l'avantage que nous avons sur l'ennemi, & celui qu'ils en reçoivent eux-mêmes, puisqu'en réduisant les Forts de Chouaguen, nous avons applani leurs terres; & que d'ailleurs, nous avons pris de justes mesures pour leur procurer à Niagara tous les secours dont ils peuvent avoir besoin.

ART. III.

Nous sommes prévenus que les cinq Nations feront leur traite à Niagara, nous y avons fait passer les vivres & effets nécessaires pour ladite traite, nous prévenons ledit sieur Chabert qu'elle exige toute son attention; *il sçait de quelle conséquence il est pour nous que les cinq Nations n'ayent aucun sujet de regretter l'Anglois*. Les Commis préposés pour la traite du Roi leur donneront aussi bonne composition qu'il se pourra les marchandises. Nous sommes bien assuré que par l'attention que ledit sieur de Joncaire donnera à cette traite, elle sera plus profitable au Roi qu'onéreuse.

Art. IV.

Nous ne devons pas laiſſer ignorer audit ſieur de Joncaire qu'il nous eſt revenu que les cinq Nations ont, peu de tems avant la reddition des Forts de Chouaguen, envoyé des colliers chez toutes les Nations des pays d'en-haut, pour les induire à ſe joindre à l'Anglois, & à frapper les François; il ſera eſſentiel que ledit ſieur de Joncaire parvienne à connoître les Sauvages des cinq Nations qui ſont les Auteurs de ces colliers, *& qu'il les retourne de façon à s'aſſurer de leur amitié & de leur fidélité.*

Art. V.

Les Nations Sauvages qui viendront à Niagara, doivent naturellement adreſſer leurs paroles à M. Pouchot, à qui nous avons confié notre autorité dans ce Poſte; mais nous l'avons prévenu qu'il étoit du bien du ſervice, qu'il ne fit rien, que de concert avec ledit ſieur Chabert, & nous ne ſçaurions aſſez lui recommander de correſpondre autant qu'il ſe pourra à ce que ce Commandant puiſſe faire remplir nos vûes à ces Nations.

Art. VI.

Comme ledit ſieur de Chabert nous a informé par pluſieurs de ſes lettres, que pluſieurs Sauvages des cinq Nations déſiroient s'établir au petit Rapide, nous l'autoriſons à les recevoir, & à leur aſſigner les terres qui leur ſeront les plus convenables pour faire leur déſert.

Art. VII.

Ledit ſieur de Chabert ayant la principale direction du Portage de Niagara, *nous l'exhortons à avoir une attention particuliere pour accélerer ce Portage*, afin que les Forts de la belle Riviere ne ſoient point expoſé à manquer; nous lui recommandons

recommandons d'instruire M. de la Morandiere, de tout ce qui concerne ce Portage, afin qu'en son absence il puisse suppléer à son défaut.

Art. VIII.

Ledit sieur de Chabert *levera le plus de Sauvages qu'il lui sera possible, principalement des Chefs & considérés*, & ne *négligera rien pour se rendre avec eux en cette Ville*, dès le petit printems prochain.

Et dans tous les autres cas que nous ne pouvons prévoir, *nous nous en rapportons à son zele à exécuter* les ordres que M. Pouchot sera dans le cas de lui donner pour le bien du service. Fait à Montreal le 19 Octobre 1756.

Signé, Vaudreuil.

Pierre de Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur Général pour le Roi en toute la Nouvelle France, Terres & Pays de la Louisianne.

Nous ordonnons au sieur de Joncaire-Chabert, &c. de partir incessamment de cette Ville pour se rendre au petit Fort de Niagara, *dont il reprendra le commandement*, & de *se conformer exactement à tout ce que nous lui avons prescrit par les instructions que nous lui avons remis*. Fait à Montreal le 19 Octobre 1756. *Signé*, Vaudreuil.



Instruction de M. le Marquis de VAUDREUIL, *donnée au Sieur de Joncaire-Chabert, le 12 Avril 1758.*

L'HEUREUX succès de nos différentes négociations auprès des cinq Nations Iroquoises & des Loups de Canestio, nous donnant lieu d'espérer que ces Nations s'attacheront de plus en plus aux François, & s'animeront à faire la guerre aux Anglois; il convient *malgré la disette où nous sommes de toutes choses*, que nous *pourvoyons à leurs besoins*, de façon qu'ils ne soient pas dans *la nécessité de les aller chercher chez nos ennemis; nous nous sommes décidés à faire passer pour cet effet des Traiteurs & des Forgerons-Armuriers dans les Villages desdites cinq Nations Iroquoises, desdits Loups*, & même *chez les Iroquois établis à Kanaouagon*, afin que toutes ces Nations soient à même de faire leur traite dans leurs Villages, & à Niagara.

Pour remplir des objets si importans, *nous avons destinés le sieur de Joncaire-Chabert, qui par son expérience, son zéle, & la confiance que ces Nations ont en lui, est très en état de remplir nos intentions.*

Si-tôt que ledit sieur de Chabert-Joncaire sera arrivé au petit Fort de Niagara, il y disposera toutes choses, & prendra les arrangemens qu'il croira les plus convenables pour accélerer le Portage; ce Portage lui étant exclusif suivant le marché qu'il en a fait avec le Roi; nous donnons ordre au Commandant de Niagara, à ce qu'aucune personne ne fasse sous aucun prétexte que ce soit, rien porter dans ce Portage; & qu'en conséquence aucun particulier n'ait des chevaux audit Portage.

Ledit sieur Chabert pourra demander audit Commandant en payant selon l'usage, les hommes dont il pourra avoir besoin pour le transport des effets du Roi & du Munitionnaire de Niagara au Portage, étant essentiel que ce Portage ne soit susceptible d'aucun retardement.

Nous autorisons ledit sieur Chabert à faire construire suivant les instructions de M. L'Intendant une maison propre à loger les Commis du Munitionnaire, & les gens nécessaires au petit Fort, un hangard pour recevoir les effets du Roi; il fera aussi couvrir & réparer les deux hangards du platon & de dessus les côtes, & fera faire une maison au platon pour le Commis qui y est chargé de recevoir les effets du Roi. Il demandera au Commandant de Niagara les outils propres à ces ouvrages, & s'il ne peut les lui faire fournir des magasins du Roi, il les fera faire lui-même aux frais de Sa Majesté, il aura seul la conduite & direction desdits travaux, & les ouvriers qu'il y employera seront payés sur les certificats qu'il leur expédiera.

Comme nous avons confié le commandement du petit Fort de Niagara audit sieur Chabert, les Canadiens qu'il y menera, & ceux qu'il y fera monter dans la suite seront uniquement sous ses ordres, mais nous lui recommandons de travailler de concert avec le Commandant de Niagara pour le bien du service, *principalement pour maintenir toutes les Nations dans leurs bonnes dispositions, les engager à veiller à la conservation des deux Forts, & à frapper l'Anglois.*

La Mission dont nous avons chargé ledit sieur Chabert ne lui permettant pas de servir d'interprête au Commandant de Niagara, qui en a un à ses ordres, il aura néanmoins attention, lorsque les cinq Nations Iroquoises viendront en guerre, ou pour quelques affaires intéressantes, de se rendre à leur tête près de ce Commandant.

Ledit sieur de Chabert retiendra les Canadiens qui sont au petit Fort, jusqu'à ce qu'ils ayent pratiqué dans ce Portage un chemin pour le transport des effets du Roi, lesquels Canadiens seront payés sur les certificats dudit sieur Chabert.

Il est de la plus grande consequence, que nous soyons exactement instruits de tout ce qui pourra se passer d'intéressant chez les Nations sauvages, notamment chez les cinq Nations Iroquoises: *ainsi ledit sieur Chabert fera faire toutes les découvertes qu'il croira convenables, & enverra même des courriers dans les Villages sauvages pour être informés au vrai*, il en préviendra le Commandant de Niagara, & l'informera de tout ce qu'il aura appris.

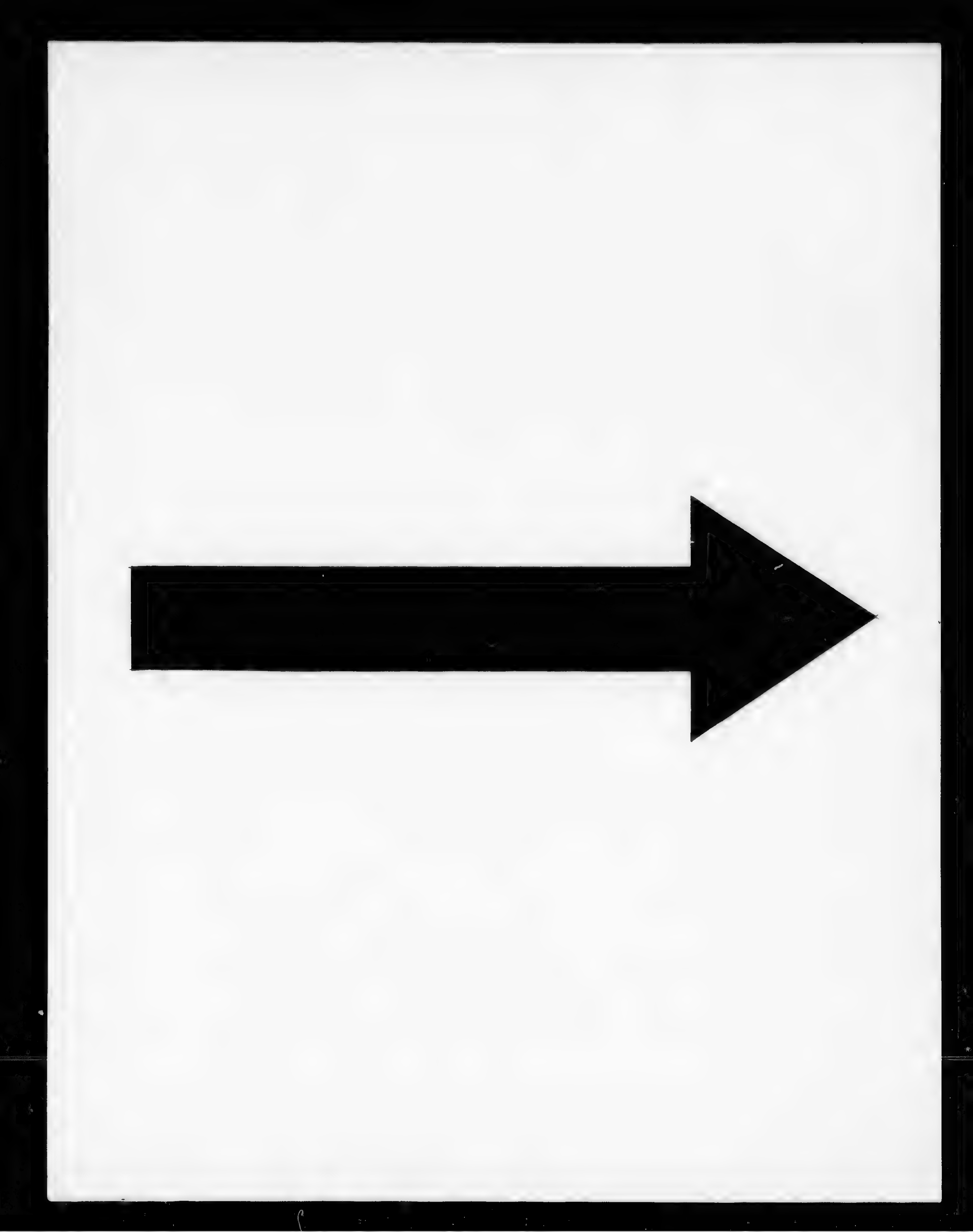
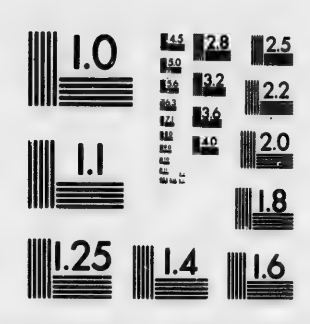


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



Ledit sieur de Chabert ne séjournera que le moins qu'il pourra au petit Fort de Niagara, d'où il ira en droiture chez les Sonnontouans, où il établira un Traiteur, & un *Forgeron armurier*, il donnera audit Traiteur un tarif du prix auquel il devra vendre, & *prévoira à tout, pour* que *ces Nations ne puissent avoir aucun sujet de mécontentement*, il rassemblera ces Sonnontouans & tous les Sauvages des cinq Nations Iroquoises, & dans le Conseil qu'il tiendra avec eux, il leur distribuera à titre de présent les effets qui lui ont été remis des magasins du Roi; il entretiendra ces Nations de notre amitié pour elles, de la satisfaction que nous avons de leurs bonnes dispositions, & de la confiance où nous sommes, qu'ils se porteront avec autant de plaisir que de zele, à nous donner des preuves de leur attachement aux François, & à marcher sur nos ennemis; il leur fera valoir les grands avantages que nous avons sur eux, & ne *laissera rien à leur dire pour les déterminer à former dans le moment des partis pour aller frapper.*

Il aura attention que plusieurs de ces partis aillent au Fort Chamokin, ou, nous le prévenons que les Anglois ont établis une maison de traite, dans la vûe de s'attirer les Nations Sauvages.

De chez les Sonnontouans ledit sieur de Chabert se portera chez les Loups de Canestio, & y *établira aussi un Traiteur, avec un Forgeron-armurier*; il parlera à ces Loups, ainsi qu'aux Iroquois & Renards qui sont dans ce continent, en leur distribuant leurs présens, dans le même goût qu'aux cinq Nations Iroquoises. Il s'attachera aux Loups que nous avons déja vû à Montreal, & leur témoignera combien nous avons été surpris que leur Nation n'ait pas paru à Niagara depuis le mois de Décembre de l'année derniere, qu'on a même voulu nous persuader qu'ils avoient renoué avec l'Anglois, mais que nous ne pouvons le croire, attendu les assurances qu'ils nous ont donné de leur attachement aux François.

Ledit sieur de Chabert retournera au petit Fort, où il

prendra connoissance de l'état du Portage, & prendra les arrangemens les plus solides pour l'accélerer.

Il ira ensuite en faisant sa route par le Portage de Châtakouin, à Kanaouagon, *où il établira également un Traiteur & un Forgeron armurier*, il donnera aux Sauvages qui sont dans ce continent les mêmes paroles qu'aux cinq Nations Iroquoises, en leur remettant leurs présens. Il n'oubliera par de leur dire combien nous avons été satisfait de leurs services, & des preuves qu'ils nous ont donné de leur zele. *Comme dans les circonstances présentes, nous ne devons rien négliger pour nous attacher les Nations Sauvages, ci-devant mentionnées*, ledit sieur Chabert aura seul inspection sur leurs Traiteurs, pour la facilité desquels nous avons accordé un esquif audit sieur Chabert, qui sera toujours à sa disposition. *Il fera faire le portage des marchandises & effets desdit Traiteurs pour le compte du Roi, nous l'autorisons à faire fournir des magasins de Niagara les effets dont ces Traiteurs pourront avoir besoin, en les payant sur le même pied de la traite; nous donnons nos ordres à ce sujet à M. de Vassan.*

Ledit sieur *de Chabert se concertera dans tous les cas avec M. de Joncaire, & ils se porteront l'un ou l'autre où le bien du service l'exigera*, en prévenant le Commandant de Niagara.

Dans le cas qu'il fût informé que le Fort du Quesne dût être attaqué, *il n'aura rien de plus pressé que de lever les Villages des cinq Nations Iroquoises; les Loups, Missisagnés, Saulteux, &c.* & il *marchera à leur tête pour aller promptement au secours de ce Fort.*

Ledit sieur de Chabert n'oubliera point, lorsqu'il sera chez les cinq Nations Iroquoises, de leur parler des Anniers, afin qu'ils les engagent à se retirer de chez les Anglois; & pour cet effet, il leur *envoyera même un collier*, & une parole par des Sauvages qui lui seront affidés.

Il sera de la politique dudit sieur Chabert d'avoir dans chacun des Villages ci-devant mentionnés des Sauvages qui lui soient affidés, afin qu'il soit exactement instruit des dispositions de ces Nations, & qu'il puisse travailler à rompre

les démarches que les Anglois pourront faire pour les séduire, il ne négligera rien pour mettre les Anglois qui viendront chez les Nations, dans la nécessité de se retirer & de n'y plus revenir.

Ledit sieur de Chabert portera tous les Sauvages à aller faire leur traite au Fort de Niagara, attendu qu'elle ne se fait plus au petit Fort. *Et pour faciliter ladite traite, & nous attacher d'autant plus les Sauvages; leurs Pelleteries & Marchandises du produit de leur traite, seront passés dans le Portage, tant en allant qu'en revenant, pour le compte du Roi.* Ledit sieur Chabert se fera remettre une copie du Tarif des marchandises vendues à Niagara, & il veillera à ce qu'elles ne soient point sur-vendues aux Sauvages.

Ledit sieur de Chabert s'attachera à faire *défricher des terres à la riviere aux Chevaux, située à six lieues du Portage à l'entrée du Lac Erié,* où le pacage est excellent, *il y fera semer du bled-d'inde, du tabac, &c.* & pour cet effet, *il prendra au petit Fort les bateaux & voitures qui lui seront nécessaires pour envoyer chercher au Détroit les animaux & autres choses, dont il pourra avoir besoin pour l'établissement de ladite Riviere.*

Ledit sieur de Chabert viendra à la fin du mois d'Août nous rendre compte de sa mission, après avoir prévu à tout ce qui concerne le Portage, pour qu'il ne soit point négligé pendant son absence; & dans tous les autres cas que nous ne pouvons prévoir, *nous nous en rapportons à la prudence, sagesse, expérience, & au zele dudit sieur Chabert.* Fait à Montreal ce 11 Avril 1758. *Signé*, VAUDREUIL.

PIRRE RIGAUD, Marquis DE VAUDREUIL, Commandant de l'Ordre-Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, Terres & Pays de la Louisianne, &c.

Nous ordonnons à M. de Joncaire-Chabert, &c. de partir

inceſſamment de cette Ville, pour ſe rendre au petit Fort de Niagara, *dont il prendra le commandement, ſe conformera exactement aux inſtructions que nous lui avons remis, & exécutera les ordres dont nous l'avons chargé.* A Montreal le 12 Avril 1758. *Signé*, VAUDREUIL.

FAUTES A CORRIGER.

Premiere partie.

PAge 2. *ligne premiere*, e viens, *liſez*, je viens.
Pag. 6. *lig.* 22. de les contenir, *liſ.* à les contenir.
Pag. 10. *lig.* 6. Pere Bonneau, *liſ.* Bonnécamps, *lig.* 30. parage, *liſ.* portage.
Lig. 1. de la note, *pag. ibid.* qu'on n'auroit, *liſ.* qu'on auroit.
Pag. 11. *lig.* 26. l'hiver j'eus ce commandement, *liſ.* l'hiver, le commandement de Niagara fut joint à celui du Portage.
Pag. 14. *lig.* 23. Karnutto, *liſ.* Kaneſtio.
Pag. 15. *lig.* 8. *liſ.* les devans, ſeul, *liſ.* les devans ſeul,
Pag. 18. *lig.* 25. tout ce que le pû faire, *liſ.* ce que je pû faire.

Seconde partie.

Pag. 1. *lig.* 11. Cadette, dans tous les endroits de ce Mémoire où le nom eſt écrit comme ci-deſſus, il faut *lire*, Cadet.
Pag. 8. *lig.* 30. vu échoués, *liſ.* échouer. *Lig. derniere*, coupable, *liſ.* comptable.
Pag. 10. *llg.* 6. matlverſation, *liſ.* malverſation.
Pag. 21. *lig.* 15. en prévoyoit, *liſ.* ne prévoyoit.
Pag. 25. *lig.* 1. jnſque, *liſ.* juſque.
Pag. 20 *lig.* 2. manœuvre, *liſ.* manœuvres.
Pag. 37. *lig.* 18. ces tiroirs, *liſ.* ſes tiroirs.
Pag. 46. *lig.* 13. de priſons, *liſ.* des priſons.

Troiſiéme partie.

Pag. 4. *lig.* 3. de la note, un établi, *liſ.* une étable. *Lig.* 8. un établi, *liſ.* une étable.
Pag. 10. *lig.* 25. ce que lui, *liſ.* ce que je lui.
Pag. 14. *lig.* 19. poſſibſe, *liſ.* poſſible.
Pag. 21. *lig.* 7. par, *liſ.* pas.

De l'Imprimerie de GRANGE', rue de la Parcheminerie.